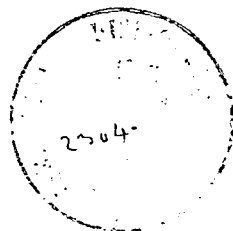
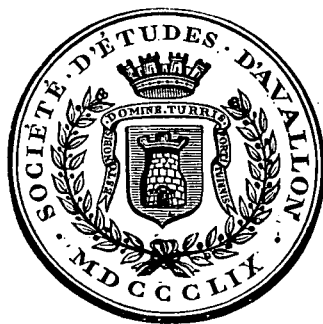


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

12^{me} & 13^{me} ANNÉE — 1871-1872.



AVALLON

IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ

23, RUE DE LYON, 23.

1873



Per. 8° 12544

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

12^{me} & 13^{me} ANNÉE, — 1871-1872.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON
Au mois de décembre 1872.

MEMBRES HONORAIRES.

- MM.** le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- ALLOURRY Théodore, propriétaire à Avallon.
ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.
BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.
BARDIN Alfred, ancien professeur au collège.
BAUENET Robert, propriétaire à Avallon.
BAUDOIN Paul, architecte à Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.
BREUZE (de) Anatole, substitut à Avallon.
BIDAULT Adolphe, juge honoraire à Avallon.
BONICHON, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, à Avallon.
BORDA (de) Gustave, au château d'Island.
BREUILLARD Charles, docteur en médecine à Avallon.
CAMBUZAT, ingénieur en chef à Paris.
CHARMASSE (de) Anatole, à Autun.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
COUTURAT-ROYER, banquier à Avallon.
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, à Joux-la-Ville.
DESFORNEAUX Jules, à Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY Charles, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Henri, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Léonce, à Tharoiseau.
DODOZ Camille, président du tribunal, à Avallon.
DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.

- DOMECY (le baron de), au château de Domecy.
DORNAU Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.
ÉTAULES (d') Jules, commandant du génie en retraite,
à Avallon.
FAULQUIER, propriétaire à Avallon.
GADRET Claude, curé, à Cure.
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine à Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon,
président de la Société d'Études.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite,
à Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT Ferdinand, idem.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, à San-
tigny.
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire à
Vézelay.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HEYNEMANS, peintre à Avallon.
HOTTOT Albert, propriétaire à Avallon.
JANIN, principal du collège d'Avallon.
JOACHIM, aumônier du collège et de l'hospice, à Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat à Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz d'Avallon.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau
(Loir-et-Cher).
LAIROT, curé de Joux-la-Ville.

- LAPORTE, directeur de l'école communale, à Avallon.
LECOMTE Benjamin, rentier à Avallon.
MINARD Jean, curé de Pontaubert.
MOREAU François, licencié ès-sciences, ancien professeur
de mathématiques au collège d'Avallon.
MOTHERÉ, curé de Vassy-lès-Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur à Avallon.
PERRIN, juge d'instruction à Avallon.
PESLIER Jean, ancien professeur au collège d'Avallon.
PETIT Ernest, propriétaire à Vausse.
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.
PRUNEAU, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Serein.
RADOT, receveur municipal à Avallon.
RAUDOT Réglois, député, à Orbigny.
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare
d'Avallon.
RENAUD fils, vétérinaire à Avallon.
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.
RICHARD Louis, propriétaire à Avallon.
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire à Avallon.
THÉBAULT Jules, avocat à Avallon.
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire à Avallon.
VAULGRENANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.
VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du
conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- ALBRIER Albert, à Dijon.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.
BEAU, curé de Mailly-la Ville.
BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
BOROT, juge à Chaumont (Haute-Marne).
BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.
BENOT, ancien chef d'institution à Dijon.
BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, à Paris.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'An-
cy-le-Franc.
CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, à Caen.
COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques
de la Seine-Inférieure.
CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, à
Paris.
DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société
éduenne à Autun.
GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de
philosophie.
GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
MAGNIEN, ancien principal du collège d'Autun.
MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle
à Dijon.
MARTIN, professeur au lycée de Rennes.
MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de
la Meurthe.
PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

PARROT Armand, membre de la Société académique de
Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit sé-
minaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.

RADOT Vallery, bibliothécaire du Louvre.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société
Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de
l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.

La Société Archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à
Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Société des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-
Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).

La Société des sciences historiques et naturelles de
Semur (Côte-d'Or).

La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).

L'Académie de Maine-et-Loire.

La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).

La Société de statistique de Marseille.

L'Académie du Gard, à Nîmes.

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1872.

Président.

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD père.

XII MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION

Trésorier.

M. PESLIER, ancien professeur au collège d'Avallon.

Archiviste.

M. P. BAUDOUIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, ancien professeur au collège.

*Membres de la Commission d'examen des travaux à
insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM. Robert BAUDENET.

BIDAULT, juge honoraire au tribunal d'Avallon.

POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, à Avallon.

ÉGLISES

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

CANTON DE QUARRÉ-LES-TOMBES

La partie du Morvand enclavée dans le diocèse de Sens, et qui forme aujourd'hui le doyenné de Quarré-les-Tombes, était un pays pauvre, presque sans agriculture et sans voies de communication. Nous n'y rencontrons aucun ancien monument religieux digne de remarque. Aux xv^e et xvi^e siècles, le chœur de quelques églises avait été refait avec un peu d'élégance par des seigneurs ou des abbayes du voisinage; mais la générosité des bienfaiteurs se bornait généralement à cette restauration. La nef était laissée au compte de la paroisse, et, comme celle-ci était pauvre, les habitants se contentaient d'élever des murs grossiers à fenêtres étroites et inégales, le plus souvent sans vitres. Le dallage répondait à cette architecture rustique et ne se composait que de grosses pierres rapprochées.

Il y avait un assez grand nombre de chapelles dans le

pays ; elles n'avaient rien de remarquable, et ont, pour la plupart, disparu depuis la Révolution. Nous ne connaissons plus que celle de Saint-Grégoire, au territoire de Sainte-Magnance qui soit en assez bon état. La chapelle du château de Villarnoult faisait cependant exception : bâtie avec beaucoup d'élégance au xvi^e siècle, elle devint bientôt le siège d'un prêche protestant pendant les guerres de religion ; puis, abandonnée avec le château, elle tomba peu à peu en ruines et ne fut jamais rebâtie. Ce qui en reste fait regretter qu'une main intelligente et généreuse ne soit pas venue à temps pour sauver d'une démolition complète ce gracieux édifice. On dit que le P. Muard, à la recherche d'un site pour la construction de son monastère, visita ces ruines, et fut sur le point d'acheter la chapelle et l'enceinte du vieux château. Peut-être ne trouva-t-il pas le lieu assez éloigné des habitants : son amour de la solitude lui fit préférer le désert de la Pierre-qui-Vire.

Depuis que le Morvand s'est enrichi par diverses industries, les habitants ont compris que leurs églises ne pouvaient rester dans l'état de pauvreté où elles étaient. Presque dans toutes les paroisses on a entrepris des restaurations. Dans le seul canton de Quarré, il y a trois églises neuves : une abbatiale, celle de la Pierre-qui-Vire, et deux églises paroissiales, celle de Champmorlin et celle de Saint-Germain-des-Champs. On prépare des plans pour Saint-Brancher. De plus, partout le mobilier a été renouvelé. Si le mouvement imprimé par l'exemple de toutes ces restaurations n'est pas arrêté par nos malheurs, dans peu de temps la nudité traditionnelle des églises du Morvand aura disparu.

QUARRÉ-LES-TOMBES.

Pour entrer dans l'église de Quarré, on traverse l'ancien cimetière, où l'on voit encore cent cinquante de ces tombes qui ont fait à Quarré son nom et sa réputation. En 1871, un maire, de sa propre autorité, entreprit d'enlever les terres et les tombes de ce cimetière, sous prétexte de niveler et d'agrandir la place publique où se tiennent les foires et les marchés. Le curé protesta avec énergie, porta ses réclamations à l'autorité supérieure et fut compris. Les travaux déjà en voie d'exécution furent arrêtés. Avec un peu de goût et à peu de frais, on pourrait transformer cet emplacement, où les sépultures ne se font plus, en un jardin public aimé et respecté de tout le monde : l'étranger et l'habitant, le touriste et le chrétien y trouveraient d'intéressants souvenirs.

Ce qu'il y a de plus ancien et de plus nouveau dans l'église, c'est-à-dire le chœur bâti au xvii^e siècle et les chapelles gothiques ouvertes en 1848, ne manque pas d'élégance. Mais comme architecture, c'est tout ce qu'il y a de bien. Ni la nef, ni le transept, ni le dôme, ni le clocher n'ont de valeur : c'est l'ancien curé de Quarré, Blaise Bégon, de sainte mémoire, qui les a fait bâtir en 1782, époque peu heureuse pour l'architecture religieuse.

Les restaurations modernes ont été considérables; mais, faites successivement, avec de maigres ressources, sans plan déterminé, elles n'ont guère racheté les défauts de l'édifice primitif. Rendons hommage néanmoins au zèle et à la bonne volonté de M. Henry, curé-doyen. Il voulait surtout donner des places dans l'église à ses nombreux paroissiens, et, ne recevant aucun secours de la

commune, il a dû exécuter, de lui-même et presque toujours au milieu de contrariétés de toute nature, les projets que lui inspiraient les besoins de sa paroisse. Voici, d'après ses propres indications, les travaux les plus importants qui ont été accomplis, sous sa longue administration, dans l'église de Quarré (1).

En 1826, le grand autel construit en bois, fut transporté dans la chapelle dite aujourd'hui de Sainte-Anne, et remplacé par un autel en marbre gris de belles dimensions. Celui-ci, qui était d'abord au milieu de l'église, tout-à-fait sous le dôme, fut reculé de quelques mètres en 1859 et placé entre les piliers du dôme, ce qui est d'un meilleur effet. Des pilastres en marbre blanc, des consoles sculptées et dorées aux quatre angles, un médaillon au milieu de la face antérieure, relèvent cet autel, qui est surmonté d'un tabernacle en marbre rouge, simple, mais de bon goût. Le tout a coûté deux mille francs.

C'est aussi vers les débuts de son administration que M. Henry, à la demande de ses paroissiens, fit ériger à la mémoire de M. Blaise Bégon, leur ancien curé, dont il a écrit la vie, un petit monument en marbre qu'on voit au fond, ou, si l'on aime mieux, à ce qui devrait être l'entrée du collatéral droit.

Le clocher fut exhaussé d'un mètre en 1832. Il remplace une flèche qui se trouvait jadis, dit-on, entre le chœur et la nef. La nef plafonnée à la même époque présente un aspect aussi misérable que le clocher, bien qu'on y ait dépensé trois mille francs prélevés sur la vente des bois d'un hameau.

(1) M. Waast Henry a été nommé doyen de Quarré en 1825. Voir son ouvrage sur Quarré.

En 1841, un peintre italien fut appelé pour enjoliver le dôme. Il y a là des scènes de la création que l'obscurité ne permet guère de distinguer et qui probablement perdent peu à ne pouvoir être étudiées. Le curé paya huit cents francs les ébats de l'artiste. Dans les bras du transept le plus primitif qu'il y ait au monde, se voient divers tableaux d'origine espagnole, dit-on, et achetés des héritiers d'un maréchal de l'empire, *qui les avait conquis pendant la guerre*. Nous ignorons ce qu'ils valent comme peinture.

Les travaux les plus considérables ont été exécutés en 1846. Malheureusement la révolution opérée dans l'architecture des églises avait encore peu d'écho dans le Morvand. Les bas-côtés entrepris pour l'agrandissement de l'église de Quarré se firent selon les errements du commencement du siècle : grandes fenêtres cintrées à grandes vitres carrées, portes et pilastres carrés, grec, roman, gothique, renaissance, tout pêle-mêle, parce que l'architecte qui dirigeait et le curé qui payait, se faisant des concessions réciproques, finissaient par se mettre d'accord aux dépens de l'art. Le côté nord coûta 3,500 francs, et le côté sud put s'achever, en 1849, pour 2,500 francs. Plusieurs paroissiens, dont la sépulture fut enfermée dans les nouvelles constructions donnèrent des sommes importantes pour ces diverses dépenses : Robert de Chevannes et Elisabeth de Morot, sa femme, 1,500 francs ; Nicolas Guyard, 1,000 francs ; le comte de Chastellux, 300 francs ; le curé, pour la sépulture de ses parents, 800 ; le reste fut porté au compte de la fabrique.

Le portail est de 1851. C'est une sorte de roman assez imposant vu à distance. La grande porte est surmontée d'une fenêtre semi-circulaire qui sert de tympan. Le cin-

tre, porte de chaque côté sur des jambages renforcés de deux colonnettes monolithes, qui ont le tort de ne rien porter. Au-dessus de la grande porte et dans toute la largeur de la façade, règne un cordon à corbeaux qui sépare le bas de ce que l'on peut appeler le premier étage. Ici, la porte est remplacée par une grande fenêtre cintrée flanquée à droite et à gauche de niches où l'on a mis les statues des deux évangélistes saint Mathieu et saint Jean. Les deux autres évangélistes sont debout sur les pilastres du portail à la naissance d'un pignon triangulaire par lequel se termine le monument. L'intérieur du triangle, formé, par exception, de pierres tendres de Coutarnoux, est sculpté à gros reliefs et représente la sainte Trinité : le père à gauche du spectateur, le fils tenant la croix à droite, et, au milieu, le saint Esprit : aux angles inférieurs, deux anges en adoration. Le portail contient au premier étage une tribune qui transmet un jour utile à la nef du milieu. N'oublions pas que tout cela est en granit comme à la Pierre-qui-Vire ; mais le plan et le travail sont tout différents. La fabrique, à l'aide de quelques souscriptions, a payé les travaux, estimés 3,000 francs.

L'infatigable curé acheta, quelques années plus tard, la chaire à prêcher, qui est un assez curieux travail du temps de Louis XIV. Elle était dans une église de Saint-Jean-d'Angely, et on prétend que Fénelon y a prêché : le P. Muard y a fait entendre aussi une de ses dernières prédications en 1854. Ce double honneur fera sans doute conserver plus précieusement encore cette chaire, quoique le style soit en plein contraste avec l'édifice.

Enfin, dans une de ces chapelles gothiques, dont l'ouverture eut lieu en 1858 et qui ne coûtèrent pas moins de

deux mille francs chacune, M. Henry a fait placer, en 1864, un autel en marbre, d'ordre corinthien. Cet autel, dédié à la Sainte-Vierge comme la chapelle, fut exécuté par un artiste de Dijon, qui ne s'attendait pas probablement à le voir figurer dans une chapelle de ce style. Quoi qu'il en soit, c'est un beau travail. Au milieu du rétable, une Vierge en marbre blanc, haute de 4 mètres 55 centimètres, est une œuvre de large exécution, mais d'un mérite contesté : on lui préfère le groupe d'anges, en marbre blanc aussi, qui tient un diadème suspendu sur la tête de la Vierge. Le devant de l'autel est en marbre vert et présente un bas-relief de l'Immaculée-Conception, qu'on fait embrasser aux petits enfants du catéchisme, quand ils ont été bien sages. Cet autel a coûté 2,000 francs, et la statue de la Sainte-Vierge, 1,000 francs.

C'est le dernier ouvrage important qu'ait mené à bonne fin M. Henry. Il a fait préparer des devis et projets pour reconstruire la grande nef, mais il n'a pu trouver jusqu'à présent les sommes nécessaires pour cette restauration.

La commune n'a ni contrarié ni aidé le curé dans ces divers travaux. Il est regrettable qu'on n'ait pas eu dès le commencement un plan arrêté : les faibles sommes dont on a disposé à diverses reprises et à diverses époques auraient été plus heureusement employées. Cette église, continuée sur le plan du chœur, dans la position qu'elle occupe, aurait eu un aspect monumental. On a dépensé en pure perte, au point de vue de l'art, vingt à trente mille francs.

A six kilomètres de Quarré, au lieu dit les *Lavauts*, une chapelle en l'honneur de saint Eptade fut construite en 1860, pour remplacer l'ancienne, située aux *Mathieux*

et détruite pendant la révolution de 1793. Elle a dix mètres de long sur sept de large, est voûtée en briques et se fait remarquer par son air de propreté et d'élégance. Un petit clocher s'élève sur le pignon. Le troisième jour des Rogations et dans quelques autres circonstances, on dit la messe dans cette chapelle. Tout à côté est une deserte de la maison des Sœurs de Quarré. Deux religieuses y font la classe aux enfants des hameaux, qui, pendant l'hiver surtout, ne pourraient se rendre au chef-lieu.

Cet établissement, ainsi que la chapelle, est encore dû au zèle et à la libéralité de M. Henry.

BEAUVILLIERS.

Depuis longtemps nul curé ne réside en cette paroisse. Cependant l'église est en bon état. On l'a agrandie dans ces derniers temps en prolongeant l'unique nef. Ces travaux ont été exécutés aux frais de la commune.

BUSSIÈRES.

Eglise pauvre. En 1867 et 1868, M. Guichard, alors curé de cette paroisse, y a fait quelques réparations. Elles ont suffi pour donner de la propreté et de la décence à l'église ; mais elles ne constituent pas une restauration.

CHAMPMORLIN.

Il existait à Champmörclin-Touchebeuf une petite chapelle très-ancienne, dédiée à sainte Catherine, faisant partie autrefois d'une ferme vendue en détail aux habitants. Ce modeste et pauvre oratoire eut à changer plusieurs fois de maître jusqu'en 1858, où il devint la propriété des deux frères Chevy, qui en firent donation au pays, dans les circonstances que nous allons dire.

Les habitants des deux hameaux avaient coutume de se réunir dans cette chapelle, pour y réciter en commun le chapelet, dans l'après-midi, les dimanches et fêtes. L'église paroissiale étant éloignée de cinq kilomètres, on y faisait aussi la prière du soir, pendant le carême, et l'exercice du mois de Marie, au mois de mai.

En 1858, M. Delacoste, curé de Sainte-Magnance, paroisse de laquelle dépendaient alors les hameaux de Champmorlin et de Touchehœuf, ayant remarqué que cette chapelle tombait en ruines, en fit l'observation aux habitants, un jour des Rogations, et les exhorta à réparer promptement et même à agrandir cette chapelle, si c'était possible.

C'était une entreprise séduisante, mais difficile à exécuter. La chapelle était une propriété particulière, le hameau n'avait que de faibles ressources ; l'acquisition des terrains nécessaires, la construction d'une église entraîneraient des frais trop considérables.

Et pourtant on serait si heureux dans les hameaux éloignés de la paroisse de posséder une maison de prières !

On revint sur la proposition du curé, on se consulta, on s'encouragea, on forma des plans, des devis. Les frères Chevy promirent de donner la chapelle et un morceau de terrain attenant, lequel, augmenté d'une autre portion de terrain communal, fournirait un emplacement convenable pour l'église en projet. Le maire de Sainte-Magnance, qui était un habitant du hameau, obtint facilement de la commune la cession de cette parcelle, et, encouragés par ce premier succès, les habitants décidèrent l'érection de leur église.

Une souscription ouverte dans les deux hameaux produisit en quelques heures une somme de 4,320 francs, à laquelle se joignirent les dons suivants : 50 francs de M^{sr} Jolly, de passage à Sainte-Magnance ; 250 francs de l'Empereur, par l'intermédiaire de M^{sr} d'Adras ; 400 francs de M. Lecomte, député d'Avallon ; 450 francs de M. Guyard, de Cure ; 400 francs de M. Houdaille, de Rilly ; 65 francs de plusieurs personnes : total 2,035 francs.

En même temps, les habitants des deux hameaux prenaient entre eux l'engagement de faire gratuitement la quantité de charrois et de journées nécessaires pour les travaux de construction.

On sut se passer d'architecte en demandant seulement quelques avis à un homme du métier. Pierre Chevy, l'âme de l'entreprise, paysan adroit et industrieux de son naturel, se chargea de la conduite des travaux et des entreprises. Les sommes souscrites et tous les dons furent mis à sa disposition.

En mai 1858 eut lieu la bénédiction de la première pierre. La cérémonie était présidée par le R. P. Arsène,

Prieur de la Pierre-qui-Vire, assisté de sept prêtres. Pendant tout l'été, les travaux marchèrent rapidement, et le gros de l'édifice fut terminé avant l'hiver. Tous les bois de construction avaient été pris dans les affouages des hameaux, avec l'autorisation du conseil municipal.

Les premières ressources se trouvant épuisées, les hameaux demandèrent un secours au gouvernement. Ils obtinrent 2,000 francs, qu'on employa les années suivantes aux travaux intérieurs : voûtes, dallage, trois autels. En 1863, l'impératrice Eugénie fit don d'une belle statue de la Sainte-Vierge, en bois doré. La grande Aumônerie, de son côté, avait envoyé la garniture de l'autel en cuivre doré, portant l'écusson argenté de l'Empire.

Un clocher manquait encore. Une nouvelle souscription des habitants permit de le bâtir en 1863. Depuis cette époque jusqu'en 1870, rien ne se fit dans la nouvelle église, sinon l'installation d'une cloche, dont M. Thoret, valet de chambre de M^{sr} d'Adras, fut le parrain, et madame Velin, de Vieux-Château, la marraine.

Les gens de Champmorlin n'avaient pas dissimulé leur désir de se séparer de la paroisse de Sainte-Magnance et de faire ériger leur église en succursale. Le chef-lieu s'opposant nettement à ces prétentions, le curé n'avait osé ni bénir la nouvelle église, ni promettre d'y célébrer la sainte messe. De là un découragement profond parmi ces pauvres gens, dont *l'église ne devait servir qu'à loger des fourrages, et le clocher des pigeons*, au dire de leurs adversaires. Mais la Providence veillait sur eux. Pendant les années d'inaction, ils reçurent divers dons considérables :

1° Un ostensor tout d'argent, gloire dorée, donné par M^{sr} d'Adras ;

2° Un ciboire en vermeil, don de mademoiselle Alix Velin, à l'occasion de son mariage, à Paris ;

3° Une très-belle bannière de la Sainte-Vierge, don de mademoiselle Marie Velin, sœur de la précédente ;

4° Plusieurs aubes et linges sacrés, nappes d'autel, etc. donnés par M^{sr} Tirmache, évêque d'Adras ;

5° Cinq cents francs offerts par M. Thoret pour l'acquisition d'une cloche ;

6° Cent francs pour la lampe du Saint-Sacrement.

Ajoutons tout de suite qu'en 1871, M. Thoret, après la mort de son maître, envoya à l'église de Champmorlin quatre chasubles et la garniture en cuivre doré de l'autel de la Sainte-Vierge.

Enfin, les vœux de Champmorlin et de Touchebeuf furent comblés. Malgré l'opposition du chef-lieu, leur église fut érigée en succursale dans l'année 1870. Aussitôt François Chevy et son épouse, et Marie Chevy, héritière de Pierre Chevy, décédé, firent don d'une maison et d'un jardin de 12 ares, pour servir de presbytère.

Le successeur de M. Delacoste, M. Gogois, curé de Sainte-Magnance et bineur de Champmorlin, fit la bénédiction solennelle de l'église, le 8 septembre 1872.

L'église est une croix latine avec trois fenêtres au sanctuaire, une fenêtre à chaque extrémité du transept et une fenêtre de chaque côté de la nef, qui n'a qu'une travée. Le clocher est au milieu du transept, et a 22 à 23 mètres d'élévation. — La longueur totale de l'édifice est de 20 mètres, y compris l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, conservée au bout de la nef. La largeur est de six mètres. La hauteur de la voûte est de 6 mètres

50 centimètres sous clef ; la voûte est en plein cintre et retombe sur des pilastres en granit grossièrement taillés et sans chapiteaux (1).

SAINT-BRANCHER.

Dédiée à saint Pancrace, dont le langage populaire a fait saint Brancher, cette église a été rebâtie en partie au xvi^e siècle. Aujourd'hui elle est trop étroite pour la paroisse et tombe en ruines. Un projet est à l'étude pour la reconstruire.

Quelques travaux d'embellissement ont été faits dans ces derniers temps. La commune a fait construire à ses frais, en 1852, un clocher roman fort gracieux, dont M. Amé a été l'architecte. Il est malheureusement trop petit parce qu'on a lésiné sur la dépense, qui a été d'environ huit mille francs.

En 1862, M. le curé Matthieu, au moyen de quelques ressources de la fabrique et de dons particuliers, fit faire par les frères Espéron, d'Avallon, une chaire romane en pierre et un autel de la Sainte-Vierge, qui coûtèrent 1270 francs. C'est à lui qu'on doit aussi la construction et l'ameublement d'une petite sacristie. Il a dépensé environ 4,200 francs à ces derniers travaux.

(1) Tous ces détails sont empruntés presque textuellement à une note sur l'église de Champmorlin qu'a bien voulu me communiquer M. Gogois, curé de cette paroisse.

SAINT-GERMAIN.

Saint-Germain, paroisse de 12 à 13 cents habitants répartis dans 16 hameaux, n'avait qu'une église insuffisante pour sa population. Des additions d'une solidité et d'un goût douteux avaient été faites en 1818 et en 1842. Toutes sortes de raisons plaidaient pour la reconstruction de l'édifice, mais c'était une grosse entreprise et les gens craignaient de trop s'engager. Les plans proposés par M. Cullin, aujourd'hui curé de Lucy-le-Bois, échouèrent.

En 1869, M. Pion, successeur de M. Cullin à la cure de Saint-Germain, prépara un nouveau projet, et fit faire par M. Baudouin, architecte à Avallon, le plan d'une construction nouvelle qui devait agrandir notablement l'église ; ce plan, accepté par M. A. Houdaille, maire, fut soumis au conseil municipal, qui le discuta avec soin et finit par l'adopter à une voix de majorité (6 contre 5).

Le devis était de 28,300 francs, que l'on solderait au moyen des apports suivants :

1° Un don de M. Morot de Lautreville,	42,000 fr.
2° Un don de M. Achille Houdaille,	2,000
3° Une subvention du gouvernement,	4,000
4° Somme fournie par la commune,	10,300

Total.	28,300 fr.
--------	------------

A ce projet s'ajoutait un plan pour réparer les anciennes parties de l'église et les relier au style de la nouvelle construction. Mais faute de fonds, on remit à une autre époque la discussion et l'adoption de ce second plan.

Les travaux commencèrent le 6 juillet 1868, le jour même que M^{sr} Bernadou, archevêque de Sens, faisait, à quelques lieues de là, la translation solennelle des reliques de sainte Magnance, l'illustre suivante de saint Germain. Poussés avec activité pendant les derniers mois de l'année, ils ne furent suspendus qu'aux approches de l'hiver, alors que les nouvelles murailles enveloppaient déjà à une grande hauteur l'ancien sanctuaire, qu'on n'avait pas voulu démolir afin que les offices religieux ne fussent pas interrompus.

Au printemps de 1869, on se remit à l'œuvre. L'ancien chœur fut démoli ; mais quand on voulut enlever un pignon, qui devait disparaître pour ménager la liaison de la nouvelle construction à l'ancienne, on s'aperçut du mauvais état des murs déconsolidés par les travaux de 1842. Malgré l'empressement qu'on mit à étayer, les arcs doubleaux se coupèrent par le milieu et les voûtes de toute une travée tombèrent.

Il n'y avait pas à hésiter. Ou des travaux considérables de consolidation et de reconstruction devaient être entrepris sur-le-champ, ou bien il fallait résolument accepter la seconde partie du projet, qui consistait à exécuter pour douze mille six cents francs de travaux, en restaurant, conformément au plan de l'architecte, ce qui restait de la vieille église. Le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le 8 août 1869 pour délibérer sur ce sujet, comprit la situation. Rassuré par le maire et par le curé sur la possibilité de se procurer les fonds suffisants, il décida que le plan proposé par l'architecte serait exécuté.

Le nouveau devis était de douze mille six cents francs. On obtint le revirement d'une somme de six mille six

cents francs affectée à l'acquisition d'un nouveau cimetière; M. de Lautreville, qui avait déjà donné deux mille francs pour les autels et sculptures portés au devis de cette 2^e partie, promit encore 2,000 fr., et l'Etat, après l'adoption du plan, accorda 2,000 fr.

La construction votée en 1868 devait être terminée en septembre 1869. Des retards imprévus rendirent impossible l'exécution de la clause acceptée par les entrepreneurs. Néanmoins, l'ouvrage avança plus vite qu'on ne devait s'y attendre. Les voûtes, commencées seulement le 25 octobre, furent achevées le 4^e décembre. Quatre ouvriers avaient fait deux cents mètres en trente jours de travail! Le 8 décembre, tous les gros ouvrages étaient finis, le dallage et les autels posés, les fenêtres garnies de leurs vitraux : le curé bénit l'église et l'inaugura par une messe solennelle relevée de la cérémonie de 31 premières communions, heureux de fixer ainsi dans sa paroisse le souvenir de l'ouverture du Concile du Vatican.

Restait à accomplir la seconde partie du plan, qui consistait dans la réparation de deux travées et de la façade: On devait reprendre les travaux pendant l'été de 1870. La guerre contre la Prusse survint, et les événements désastreux se succédèrent avec tant de rapidité, que c'eût été folie d'exiger des entrepreneurs un travail qu'on n'était pas sûr de pouvoir payer, et qui d'ailleurs avait été suspendu par l'autorité départementale. Mais dès que la paix fût conclue, le curé se remit avec ardeur à ses projets. Il ranima le zèle de ses paroissiens, fit lever la suspense, pressa les ouvriers et réussit après bien des tiraillements à obtenir qu'on continuerait l'œuvre entreprise. Il eut même un succès inespéré. L'église ainsi reconstruite n'avait d'entrée qu'une sorte de galerie in-

forme, occupant dans le cimetière un espace inutile. Sur les observations du curé, le conseil municipal admit l'érection d'un portail avec suppression de la galerie, et vota un emprunt de 5,000 fr. pour couvrir cette dépense et celle des travaux supplémentaires. La restauration du clocher fut seule ajournée. Ce fut au moment que la commune faisait fermer les églises à Paris, que le petit bourg de Saint-Germain protestait contre cette impiété de la capitale, en décrétant l'achèvement de cet édifice, qui est, pour l'homme de la campagne surtout, le centre de toute son existence.

Moins d'un an après la reprise des travaux, l'église de Saint-Germain se trouvait prête pour sa consécration.

Le cinq février 1872 fut un jour mémorable pour la paroisse de Saint-Germain-des-Champs. L'archevêque de Sens, après avoir consacré à la Pierre-qui-Vire le nouvel évêque de Quimper, alla demander l'hospitalité au château de Railly, situé sur le territoire de Saint-Germain. Puis le lendemain, accompagné des évêques de Nevers et de Tarbes, qui lui avaient servi d'assistants à la cérémonie de la veille, il vint de grand matin au chef-lieu de la paroisse, où l'attendaient les habitants et un grand nombre de personnes du voisinage. Conduit processionnellement à l'église, et environné d'un nombreux clergé, l'archevêque de Sens fit la consécration solennelle du nouvel édifice, et pendant qu'il consacrait le grand-autel à Saint-Germain, patron de la paroisse, l'évêque de Nevers consacra l'autel du Sacré-Cœur, et l'évêque de Tarbes celui de la Sainte-Vierge du Rosaire. La cérémonie se termina par la bénédiction simultanée des trois prélats.

L'Eglise de Saint-Germain est du style roman de transition. Le peu qui reste du vieil édifice, c'est-à-dire la première travée, dont la voûte du milieu supporte le clocher, a été relié aussi heureusement qu'il était possible à la construction nouvelle. On y a refait les fenêtres latérales et la voûte du midi.

L'Eglise est à trois nefs avec un large transept. Elle n'a pas de déambulatoire. L'abside n'est que la prolongation de la grande nef et se termine par un mur droit percé, au milieu, d'une fenêtre jumelle, avec un œil-de-bœuf bien posé entre les deux baies. Sur les côtés, la nudité des murs est un peu dissimulée par deux piscines et trois arcatures romanes supportées aux angles par des colonnettes. A chaque extrémité du transept est une double fenêtre exactement semblable à celle du sanctuaire.

Les piliers sont très-simples, cantonnés en croix, sans colonnes, à l'exception de ceux de l'abside. Les arcs-doubleaux et les arcs-ogives, en pierre de Talcy, offrent des nuances agréables à l'œil. Les voûtes sont en briques et s'appuient à des nervures qui prennent naissance sur de simples corbeaux aux angles des piliers. De chaque côté du sanctuaire, on a construit des sacristies, dont la plus grande mesure environ 25 mètres carrés.

Dimensions de l'édifice : longueur totale, 28 mètres ; largeur, 14 mètr. 50 ; largeur de la grande nef, 7 mètres ; longueur du transept, 23 mètr. 50 ; la largeur du transept est la même que celle de la grande nef ; profondeur de l'abside, 5 mètres ; hauteur de la grande voûte, 11 m. 30 ; hauteur des voûtes collatérales, 6 m. 30 ; la voûte de la première travée, restée intacte au milieu et au nord, est d'environ 8 mètres.

La fenêtre jumelle du sanctuaire est garnie de beaux vitraux, qui sortent des ateliers de Gesta, de Toulouse. Six médaillons représentent des scènes empruntées à la vie de Saint-Germain d'Auxerre, patron de la paroisse. Ils ont coûté, la pose et le grillage compris, environ 2,000 francs. C'est un don de M. Achille Houdaille, de Railly, ancien maire de la commune et capitaine des mobiles de l'Yonne, qui a fait la campagne de l'Est sous Bourbaki.

Des grisailles, exécutées par Lasson, peintre verrier à Paris, ornent les fenêtres du transept. Elles ont coûté 60 fr. le mètre. La grisaille du midi ayant été soldée avec la rente des fonds laissés par M. de Lautreville, on a cru devoir conserver le souvenir de cette famille généreuse, en y reproduisant les armes de M. Morot de Lautreville et celles des Cromot, ses aïeux maternels.

Le maître-autel et les deux autels placés dans le transept, en face des collatéraux, de manière à former chapelle, sont en pierre de Charly, et ont été sculptés à Bourges par maître Grasset. La partie antérieure de chacun d'eux présente un bas-relief. Le maître-autel, qui est surmonté d'une exposition, a coûté 1,300 fr., les deux autres 1,400 fr., y compris les crédences. Ils ont été donnés tous trois par M^{me} de Lautreville, dont les traits sont reproduits au bas-relief du maître-autel, sous la figure de l'impératrice Placidie.

La statue du Sacré-Cœur, qui coûte 200 fr., a été achetée au moyen de diverses souscriptions. Celle de la Sainte-Vierge est un don de M. et de M^{me} Faure. Les jeunes gens se sont cotisés pour acheter le Saint-Joseph, et les jeunes filles ont offert la statue de Sainte-Germaine de Pibrac. Enfin la lampe magnifique du Saint-

Sacrement, suspendue dans le Sanctuaire, et qui pèse 90 kilog., est un ex-voto de la paroisse. Le curé et ses paroissiens avaient promis à leur puissant patron ce gage de leur reconnaissance si le territoire de la commune était préservé des déprédations de l'ennemi. Le jour du bombardement d'Avallon, on vit des Prussiens sur la route de Lormes, mais ils s'arrêtèrent aux limites de la commune de Saint-Germain. Les habitants acquittèrent leur vœu, et la lampe, achetée à Paris au prix de 435 fr., fut offerte le 31 juillet 1871, jour de la fête de Saint-Germain.

SAINT-LÉGER.

Des réparations assez importantes ont été faites à cette église en 1857. Le chœur, ouvrage de la fin du XV^e siècle, où l'on remarque un système de nervures ogivales bien entendu, était séparé par le clocher de la nef grossièrement bâtie et mal voûtée. C'est cette nef qui a été réparée, non pas dans les formes élégantes du chœur, mais à peu près dans le même style et de manière à ne pas trop choquer le regard. La voûte fut refaite à neuf, des fenêtres percées, et des contre-forts ajoutés. La commune fit les frais de cette restauration, sous l'administration de M. Lavencie, prêtre exemplaire, qui fut d'un grand secours au P. Muard lorsque celui-ci fonda la Pierre-qui-Vire. Le chœur de l'église fut réparé un peu plus tard.

En 1870, l'église de Saint-Léger s'est enrichie d'un bel autel en pierre, sculpté à Bourges par M. Grasset, au prix de 1,500 francs.

SAINTE-MARIE-DE-LA-PIERRE-QUI-VIRE.

Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire est la perle du Morvand avallonnais. Commencée en 1864, cette église était terminée et consacrée solennellement en 1871.

« L'histoire de la construction de ce monument, dit Victor Petit, qui a écrit sa notice sur la Pierre-qui-Vire avec le cœur d'un chrétien et la plume d'un artiste, ressemble à une légende.

« Depuis longtemps les Pères avaient le plus vif désir de commencer leur église. C'était une œuvre considérable et demandant des études approfondies, vu l'emplacement disponible et surtout la nature des matériaux à employer; on décida que l'un des frères partirait pour aller étudier les plus belles églises des diocèses environnants. Ce frère entreprit et mena à bonne fin ce curieux voyage. Il revint au monastère, muni de renseignements nombreux, et bientôt après l'œuvre fut commencée (1).

(1) Ceci n'est point exact. Le F. François a commencé ses plans et son travail sans avoir vu autre chose que Montréal, qu'il alla visiter avec le R. P. Bernard. Cette vue l'émerveilla et fut pour lui une révélation. Cette église se photographia, pour ainsi dire, dans son

« Les moyens d'exécution étaient restreints, mais le désir de bien faire était sans limite. Le travail marcha dans la mesure de l'importance des offrandes. Celles-ci, accueillies avec une vive reconnaissance, permirent de ne point interrompre l'œuvre à laquelle les frères de la communauté coopérèrent avec zèle dans la mesure de leurs forces. Un cheval fut acheté pour transporter les matériaux ; plus tard un âne lui fut adjoint. Des bienfaiteurs, des visiteurs, des pèlerins, des curieux virent avec admiration la marche de l'œuvre, et s'associèrent aux sentiments élevés qui animaient les pieux fondateurs.

« Au point de vue archéologique, l'œuvre nouvelle n'est pas moins remarquable que sous le rapport de la construction. Le style adopté est celui qui caractérise l'église de Montréal. C'était là un excellent modèle. Il a été interprété avec intelligence, eu égard à l'emploi ingrat du granit. L'ensemble intérieur produit un grand effet et un véritable sentiment de surprise. »

Complétons cette légende, histoire très-véridique à part l'inexactitude que nous avons signalée en note, en révélant que l'architecte ne fut qu'un simple frère appelé jadis dans le monde Maurice Delalevée, né à Nuits-sous-Ravières, et dit en religion Frère François. Il fut le premier qui suivit le Père Muard dans la vie religieuse. Charron de son métier, il n'avait pas même une idée de dessin linéaire. Lire, écrire, un peu de calcul, pas

imagination, et ses idées furent arrêtées; il résolut d'en suivre toutes les grandes lignes, et d'en modifier certaines parties. Ce ne fut que plus tard, et quand son travail était déjà avancé, qu'il vit Vézelay et quelques autres églises.

(Note des Pères de la Pierre-qui-Vire).

beaucoup d'orthographe, tel était à cette époque, son petit bagage scientifique. Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire fut son coup d'essai, et la chapelle des Ursulines de Corbigny, son second ouvrage. Un autre religieux, Frère Bruno, autrefois plâtrier, a composé, cuit et placé toutes les grisailles et mosaïques des fenêtres de l'église.

Ceux qui ont vu, avant 1864, l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église, se rappellent que c'était le côté le plus âpre du rocher sur lequel est bâti le monastère. Une pente raide de vingt à vingt-cinq mètres au-dessus du ruisseau, hérissée de blocs énormes et garnie de chênes rabougris, dont on pouvait toucher la cime en se penchant sur le précipice ; puis, dans le bas où l'on voit maintenant se dessiner le potager, des rochers encore, des broussailles impénétrables, des marécages formés par le Trinquelin : tel était le coup d'œil que présentait le lieu où, dès l'année 1857, les Pères avaient planté une croix rouge pour désigner la place du maître-autel de leur future église.

Pendant l'hiver de 1864, on se mit au travail. Quatre mois d'un pénible et constant labeur furent employés à déblayer le terrain et à établir solidement les constructions nécessitées par l'inégalité et la pente rapide du sol. De puissantes terrasses donnèrent un niveau à peu près satisfaisant.

Ce ne fut qu'après ces travaux préliminaires qu'on bénit la première pierre de l'église. Cette bénédiction, pour laquelle M. Pichenot, archidiaque de l'Avallonnais, reçut de l'archevêque de Sens une délégation spéciale, garde son souvenir commémoratif dans une petite croix taillée en relief, qu'on aperçoit sur le socle des deux piliers où commence l'escalier de la crypte. La comtesse de Chas-

tellux fut invitée à frapper la première pierre, et le comte de Montalembert donna le coup de marteau sur la seconde.

On entre dans l'église par trois portes principales faisant face à la montagne, au flanc de laquelle le monastère est suspendu. La porte du milieu est surmontée d'un tympan formé de deux pierres calcaires d'Anstrude. Elles sont encore brutes et attendent la main du sculpteur. Une belle rosace en mosaïque s'élève au-dessus et dissimule un peu l'austérité du pignon, dont les angles sont ornés de clochetons à forme sévère.

Le monument a trois nefs correspondant aux trois grandes portes. Il se compose jusqu'au transept de quatre travées, dont la première est tout entière occupée par une tribune en pierre, que l'architecte a ouverte seulement sur la grande nef. Cinq arcades ogivales soutiennent cette tribune. Les trois du milieu, plus étroites, sont supportées par d'élégantes colonnes monolithes de granit, dont le diamètre est de trente centimètres, et la hauteur, y compris la base et le chapiteau, est de trois mètres 85 centimètres.

Sur la face intérieure du tympan, qui se développe parfaitement sous la voûte de la tribune, on lit cette inscription en lettres majuscules :

In honorem SS. Cordium Jesu Christi et B.
Mariæ Virginis

Hæcecclesia donis et impensis christi fidelium ædificata est

Anno Domini MDCCCLXIV incepta

Anno Domini MDCCCLXXI octavo Kalendas Augusti

consecrata a RR. et ILL^{mo} DD. Victore Felice

Bernadou, Archiep. Senonensi

Feliciter regnante et XXVI sui pontificatûs annum
 agente Pio Papâ nono
 Congregationis Cassinensis à primœvâ observantiâ
 abbate generali RR. DD. Petro Casaretto
 Ejusdem congregationis pro provinciâ Gallicâ Provisi-
 tatore RR. D. Bernardo Moreau. Aderant....

Là s'arrête l'inscription parce que, au moment où les caractères en étaient tracés, on ignorait encore quels personnages honoreraient de leur présence l'imposante cérémonie de la consécration de la nouvelle église. Elle sera complétée plus tard afin de rappeler le nom des principaux témoins, qui furent Mgr Ravinet, évêque de Troyes; Dom Guéranger, abbé de Solesme; le R. P. Rémond, abbé des Prémontrés de France, etc., etc.

Les deux collatéraux et les bras du transept sont terminés par des chapelles octogonales avec nervures. La nef principale se prolonge, au-delà du transept, de trois travées, dont la dernière forme l'abside. Le sanctuaire est établi au milieu du transept, et le maître-autel entre les deux premiers piliers du chœur des religieux, lequel se voit derrière le sanctuaire, dans le prolongement de la nef principale. Tout l'espace occupé par le sanctuaire et le chœur est élevé d'un mètre au-dessus du sol. Une petite galerie règne autour du sanctuaire, où l'on monte, par un grand escalier, dans la grande nef, et, par deux escaliers moindres, dans les nefs latérales.

La longueur totale du monument dans œuvre est de quarante-un mètres, la largeur, de seize mètres. La grande voûte mesure quatorze mètres de hauteur sous clef. Les piliers ont un quart de moins en grosseur que ceux de Montréal, parce qu'ils ont à supporter des voûtes

moins pesantes, attendu qu'elles sont en briques au lieu d'être en pierres. La proportion est la même pour les murs, les arcs-doubleaux, les nervures. Dans la grande nef, toutes les arcades et les arcs-doubleaux sont surélevés d'un mètre 20 cent., et, dans les bas-côtés, de 30 centimètres : ce qui donne plus de grâce à l'édifice.

Le style adopté est le style de transition. Le roman s'y marie au gothique d'une façon harmonieuse, et la sévérité du granit, employé à l'exclusion de toute autre pierre, se trouve tempérée soit par la lumière colorée que les mosaïques laissent tomber sur cette roche au ton dur, soit par les moulures et les sculptures qu'on a multipliées autant que l'a permis la nature de cette pierre, si ingrate et si rebelle au ciseau.

Avant de descendre dans les cryptes, disons un mot des chapelles absidales. Celle qui est située dans le collatéral de droite est dédiée à saint Joseph : l'autel a été consacré par Mgr de Troyes. La chapelle du collatéral de gauche, où l'on conserve le Saint-Sacrement dans un tabernacle remarquable, sur un autel en pierre richement décoré et consacré par Dom Guéranger, abbé de Solesmes, est dédiée à la Sainte-Vierge.

Aux deux extrémités du transept, sont deux autres chapelles, également gracieuses : l'une est en l'honneur de saint Benoît, l'autre en l'honneur de sainte Scholastique. C'est dans celle-ci qu'ont été déposés, en présence de Monseigneur l'archevêque de Sens, les restes du Père Muard, enterré primitivement dans le jardin intérieur du monastère. Cette cérémonie imposante avait attiré une foule immense. Le corps, exposé à découvert pendant toute la journée, fut visité par d'innombrables pèlerins avides de contempler encore une fois cette figure vivante

dans la mémoire de ceux qui avaient connu le saint prêtre. Tout le monde voulait avoir un objet qui eût touché ces précieux ossements. Les Pères durent même protéger la dépouille mortelle de leur saint fondateur contre de pieux larcins. Le corps, descendu le soir dans un caveau préparé au milieu de la chapelle, fut recouvert d'une simple dalle, sur laquelle est gravée cette inscription :

Hic requiescit in pace
 RR. Pater J. B. Muard
 Fundator hujus monasterii
 Vitâ functus die XIX junii
 Anno MDCCCLIV
 De alio in hoc sepulchrum translatus
 Die XI octobris anno MDCCCLXVII.

La crypte ou église souterraine n'offre pas moins d'intérêt que l'église supérieure. On y descend par un double escalier, qui prend naissance au pied du grand escalier du sanctuaire. Quand on en a franchi les degrés, on arrive sur un palier qui réclame un instant l'attention. Au demi-jour d'une lumière d'emprunt, on aperçoit, de chaque côté, un parapet en granit, qui sert de base à deux rangs de gracieuses colonnettes destinées à soutenir la voûte romane sur laquelle est le sanctuaire. Au fond, c'est la *confession*: on appelle ainsi une sorte de tombeau, où, d'après les règles liturgiques, doivent être déposées, sous le maître-autel, les saintes reliques.

De là on descend, en revenant du côté de la grande porte, de nouveaux degrés, et, en avançant sous le palier qu'on vient de traverser, on arrive droit à la porte de la principale chapelle de la crypte. Cette chapelle

dédiée à saint Maur et à saint Placide, premiers disciples de saint Benoît, s'étend sous tout le chœur des religieux de l'église supérieure. Huit colonnes monolithes, très-sveltes, ornées de feuillages au chapiteau, supportent la voûte. Cinq fenêtres, garnies de vitraux, y distribuent une lumière douce, très-favorable à la méditation. L'autel, placé tout près de la porte d'entrée, et faisant face au rond-point de l'abside, est adossé à un retable flanqué de deux tourelles avec des créneaux, ce qui lui donne l'aspect d'un château fort. C'est dans cette chapelle que les Pères psalmodient l'office de la nuit, et qu'ils font l'exercice de l'oraison mentale.

A droite, sous la chapelle de Saint-Joseph est une autre crypte, qui sert de sacristie à la chapelle de Saint-Maur, et par laquelle on peut communiquer avec la partie basse du monastère. A gauche, sous l'extrémité méridionale du transept et de la nef adjacente, on descend encore quelques escaliers, et on se trouve dans une nouvelle crypte à plusieurs absidioles, et tout particulièrement intéressante. D'abord, c'est là que le frère François a enfoui les essais moins heureux de ses débuts : on y remarque des colonnes défectueuses, des chapiteaux mal réussis. Mais, contraste saisissant ! là où l'architecte a caché ses inhabilités, le moine vient manifester hautement ses fragilités. Nous sommes dans la chapelle du chapitre ! Il n'y a d'autre meuble qu'une grande chaise tout en bois et quelques planches, sur lesquelles les moines se tiennent debout ou à genoux. Plusieurs fois par semaine, le P. Prieur s'assoit sur cette chaise, où le R. P. Muard s'est assis le premier, et que fabriqua, par ses ordres, le F. François, encore charron à cette époque. Il entend la coulpe de ses frères humiliés à ses pieds,

leur impose une pénitence publique proportionnée à la faute et à la condition du pénitent, et quelquefois vient lui-même se prosterner devant le plus humble de ses enfants, donnant l'exemple de la mortification et de l'humilité. Que de triomphes sur les misérables passions du cœur humain ont déjà racontés au ciel les anges protecteurs de cette retraite!

Descendez encore et vous rencontrerez un dernier étage souterrain. Une petite chapelle étroite et longue, qui reçoit le soleil du midi par trois ouvertures, renferme une des plus précieuses reliques du monastère : l'autel en bois sur lequel fut offert, pour la première fois, le saint sacrifice dans les solitudes de la Pierre-qui-Vire, et qui, tant de fois, a été témoin de l'angélique ferveur du P. Muard.

A l'extérieur, le monument a été traité avec le même soin qu'à l'intérieur. La toiture est en tuiles de Pontigny, les murs du côté du monastère sont enduits en ciment, et, à l'ouest, un épais mortier à chaux et à sable les protège contre les pluies poussées par le vent. Cette précaution est d'autant plus sage que le granit de la Pierre-qui-Vire, spongieux et perméable si on le compare à celui d'Avallon, aurait pu, dans un temps donné, se couvrir de ces mousses qui entretiennent l'humidité et désagrègent la pierre assez rapidement, comme on voit que cela est arrivé dans de vieilles constructions de notre pays.

Ajoutons, pour compléter ces détails, qu'au centre du monument, une élégante flèche en bois, surmontée d'un paratonnerre, s'élève à la hauteur de vingt-six mètres au-dessus de l'édifice. Cette flèche se voit de Quarré-les-Tombes par une échappée entre les montagnes. Trois

cloches, qui y sont installées, semblent animer le désert quand, les jours de fête, elles envoient leur joyeux carillon aux mille échos de la vallée. On voit alors s'acheminer vers le monastère, par toutes les avenues de la forêt, des bandes de Morvandeaux aux costumes variés, de beaux équipages de la-ville ou du château, des pèlerins, des pauvres de tous les alentours, qui comptent sur une bienveillante hospitalité. Tout le monde entend pieusement la messe et le sermon que les bons religieux ne manquent jamais d'adresser à leurs hôtes. Puis, les uns vont chercher l'aumône ou le pain, qui ne leur est jamais refusé, les autres se dispersent dans le bois ou sur les bords du Trinquelin, pour y consommer les provisions dont ils se sont munis, sachant bien qu'au monastère la pitance est un peu maigre. Nul ne s'en retourne sans avoir fait, dans la mesure permise par la règle, la visite minutieuse du couvent ; les nouveaux-venus pour en connaître toutes les merveilles, les anciens visiteurs pour s'enquérir du progrès de quelque construction qu'ils ont vu commencer.

Dire d'où sont venus les fonds employés à bâtir cette belle église, au milieu des bois, loin des voies ferrées et des grandes routes, sur un sol ingrat, serait presque aussi impossible aux Bénédictins de la Pierre-qui-Vire qu'à nous-même. Ils commençaient avec quelques centaines de francs, ils prenaient quelques ouvriers, travaillaient eux-mêmes quelques heures par jour. Quand la somme dont ils pouvaient disposer était près de s'épuiser, ils envoyaient quelqu'un de leurs frères faire une quête aux environs. Pendant ce temps-là, ils redoublaient

leurs jeûnes et leurs prières, puis, confiants dans la Providence, ils poursuivaient l'entreprise. On prenait parfois un peu moins d'ouvriers, mais l'ouvrage n'était pas interrompu.

Il est vrai qu'on ne payait guère que la chaux et la main d'œuvre pour le gros de la construction. Autour du monastère, le sol était jonché de blocs granitiques, qu'on fendait et qu'on taillait sur place, et que les frères amenaient à force de bras ou au moyen de leur *cheval*, aidé de son petit adjoint l'*âne*. Les débris de la pierre taillée, passés avec soin sur de longues claies, donnaient un sable excellent, et l'eau, qui venait de la montagne par une conduite habilement dirigée, servait à éteindre la chaux et à composer les mortiers, sans qu'il en coûtât presque ni temps ni travail.

Les Pères ont évalué la dépense totale à cent cinquante mille francs en numéraire. Cette somme est certainement trois fois moindre que n'est estimé le monument. Elle a été formée d'aumônes venues de toutes les contrées de la France et de toutes sortes de personnes, aumônes le plus souvent minimales, mais envoyées avec empressement, comme un hommage à l'éclat des vertus du Père Muard et de ses disciples. Il y a eu pourtant quelques dons plus considérables, soit en argent, soit en objets mobiliers.

Parmi les principaux bienfaiteurs, nous croyons pouvoir citer sans indiscretion, en premier lieu, Madame la comtesse de Chastellux, fondatrice du monastère, qui a donné non-seulement la propriété où est enclos le couvent, mais encore une partie des bois de construction pour l'église, et, de plus toute une riche garniture du grand autel. MM. Gariel et, Garnuchot ont fourni gratuitement

tout le ciment employé dans la construction. Mgr Bernadou, archevêque de Sens, a payé de ses deniers le grand autel, œuvre remarquable de goût et de travail. Mgr Forcade, évêque de Nevers, a fait don du tabernacle qu'on voit à l'autel de la Sainte-Vierge. Le R. Père général de la Grande-Chartreuse, le R. Père abbé de Prémontré, plusieurs pères de la Pierre-qui-Vire ont fait de riches aumônes. Madame la princesse de Beauvau a donné la garniture, croix, chandeliers, etc., de l'autel de la Sainte-Vierge; Madame la baronne de Candras, le beau vitrail du Sacré-Cœur, exécuté par Claudius Lavergne, et qu'on voit au fond de la grande abside; M. le baron de Domecy, la rosace du transept méridional. Cette rosace, au dessin gracieux, aux couleurs vives, est remarquée des artistes.

L'Église de Sainte-Marie, quoique jeune encore, a été déjà honorée de grandes et imposantes cérémonies. Sans parler de sa consécration par l'archevêque de Sens, assisté des évêques de Nevers et de Tarbes, elle a vu la translation solennelle des restes de son fondateur, le P. Muard; le sacre de Mgr Nouvel, bénédictin de la Pierre-qui-Vire, évêque de Quimper, premier religieux appelé en France, depuis la grande Révolution, à la dignité épiscopale; la consécration du P. Bernard, premier abbé du monastère. Demain elle sera témoin discret des adieux qu'adressera à ses frères le P. Isidore (Dom Robot), envoyé par le P. abbé pour fonder en Amérique, sur les bords du lac Pontchartrain, une nouvelle Pierre-qui-Vire.

Autour du couvent rayonnent plusieurs monuments

religieux qui lui servent de ceinture, et que nous ne pouvons omettre :

I. La statue de la Sainte-Vierge, placée sur la pierre druidique qui a donné son nom au désert. Érigée par le P. Muard lui-même en accomplissement d'un vœu, elle domine tous les alentours, et s'élève, en y comprenant la base formée d'un bloc de granit et la roche qui lui sert de support, à une hauteur de dix mètres environ. La bénédiction de cette statue fut, en 1853, l'occasion d'une belle manifestation religieuse, qui vengea d'une manière éclatante le P. Muard et ses religieux des calomnies qu'on avait semées contre le monastère naissant. On trouve presque toujours au pied de ce monument des couronnes ou des bouquets de bruyère, que les visiteurs pieux déposent en souvenir de leur pèlerinage.

II. Tout-à-fait à l'ouest et plus éloigné du couvent, est un Chemin de Croix grandiose érigé par les Pères, en 1858, sous les inspirations et la direction de M. Perret, artiste lyonnais. Il fut inauguré et béni par Mgr Dufêtre, évêque de Nevers. Le chemin de croix s'ouvre, au fond de la vallée, sur les bords du Trinquelin, par une première station, dont la solitude dispose admirablement au recueillement et à la méditation. Puis il se continue quelques pas encore le long du ruisseau, grimpe une colline en contournant les flancs d'un énorme rocher, et se termine brusquement au pied d'un Christ monumental, qui est comme suspendu sur un abîme. Les tableaux en fonte des stations sont encadrés tantôt dans des blocs de granit dressés artificiellement en pyramides, tantôt dans le rocher même.

A mi-côte, une délicieuse statue de la Sainte-Vierge, appuyée au tronc d'un arbre à triple tige, invite le visi-

teur à se reposer sous son doux regard, à l'ombre du vieux chêne.

Quand toutes ces pierres se seront couvertes de mousse, quand tous les arbustes auront grandi, et que toutes ces fleurs du désert, dont on jette les graines autour des pyramides, s'y seront acclimatées, les auront tapisées de leur verdure ou émaillées de leurs vives couleurs, le cœur sentira mieux encore qu'aujourd'hui ce contraste d'émotions, qu'on éprouve en considérant, d'un côté, ces tableaux, qui rappellent la perversité humaine, et de l'autre, cette nature aussi calme que gracieuse.

Le Chemin de la Croix, de la première station à la Croix, embrasse un parcours d'environ deux cents mètres.

III. En face de l'entrée du monastère, et assez avancé sur la hauteur pour le dominer, est un oratoire qui s'encadre gracieusement dans les arbres de la forêt et se détache dans les airs au-dessus des touffes de verdure. « Le P. Muard voulait couronner toutes ses œuvres en érigeant au Sacré-Cœur de Jésus un monument de sa dévotion et de son amour. La mort lui envia cette joie, et cette dette sacrée échet à ses enfants : ils l'acquittèrent en 1863 (1) ».

Il y a trois parties dans l'édifice : une voûte souterraine, qui sert de réservoir aux eaux amenées du haut de la montagne par des canaux, l'oratoire et la statue qui domine le monument. L'oratoire, où l'on dit quelquefois la messe, présente une façade d'environ dix mètres de hauteur ; le pignon, en forme de triangle isocèle, a ses deux côtés armés de crochets ; à sa naissance, est une rosace

(1) Guide et souvenir d'un pèlerinage à la Pierre-qui-Vire.

d'un goût très-simple, et au-dessus un trilobe, où est gravée cette inscription : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris*. C'est une allusion pieuse au parti qu'on a tiré du sous-sol, en même temps qu'une invitation à saluer, dans le Cœur de Jésus, la source de toutes les grâces. « La statue est haute de 2 mètres 85 centimètres. Elle représente Jésus-Christ debout, abaissant ses regards vers la terre et montrant son cœur figuré en relief sur la poitrine. C'est un type juif du plus beau choix, dû au ciseau de M. Thierry, artiste milanais. On en admire le fini du travail, la grâce des draperies, la vérité de la pose et la douce majesté du regard (1) ».

Ce monument fut béni le 24 septembre 1863, par M. Pichenot, vicaire-général de Sens, et, depuis, évêque de Tarbes.

SAINTE-MAGNANCE.

Le chœur de l'église de Sainte-Magnance est de style ogival et bâti au seizième siècle. Deux chapelles forment la croix : celle du nord, où l'on voit le tombeau de la sainte, paraît conserver des traces d'un édifice antérieur à ce qui existe aujourd'hui : l'autre chapelle dédiée à la Sainte-Vierge est de même époque que le chœur. La nef, sans architecture, a été plafonnée en 1830. Le projet de la voûter échoua, parce qu'on doutait de la solidité des murs.

(1) Guide et souvenir d'un pèlerinage à la Pierre-qui-Vire.

Il y avait dans l'église de Sainte-Magnance un sarcophage aussi intéressant pour le chrétien que pour le savant. C'était le tombeau de la patronne du pays, œuvre curieuse des moines de Moutiers-Saint-Jean, au douzième siècle. M. Amé, architecte à Avallon, obtint que ce tombeau, relégué depuis de longues années à la porte de l'église, fût restauré aux frais du gouvernement. En 1850, on le plaça dans la chapelle du nord. Avant d'en sceller la pierre antérieure, M. Delacoste, curé de la paroisse, assisté de l'archiprêtre d'Avallon, et en présence de plusieurs témoins, y déposa quelques reliques de sainte Magnance.

En 1866, M. Delacoste, qui a laissé de si bons souvenirs dans cette paroisse, dont il fut pendant cinquante ans l'infatigable pasteur, entreprit, à l'aide des faibles ressources de la fabrique et de quelques personnes généreuses, de restaurer l'église bien délabrée. L'ancien autel, fort misérable, fut remplacé par un autel en marbre blanc, du prix de quinze cents francs.

Il fit ouvrir au fond du chœur une grande fenêtre ogivale condamnée depuis longtemps. Les vitraux dont elle fut garnie sortent des ateliers de Seignelay, et ont coûté environ huit cents francs. Il y a trois compartiments occupés par des personnages : celui du milieu représente le bon Pasteur, rapportant sur ses épaules la brebis égarée ; à sa droite est saint Pierre, patron de l'église avant la découverte du corps de sainte Magnance ; à sa gauche, c'est la sainte, sous le vocable de laquelle l'église est placée depuis le neuvième siècle, et qui a donné son nom au pays. Au-dessus de ces personnages, sont des médaillons, dont deux se rapportent à la vie de sainte Magnance.

L'enfoncement, en forme de placard, qui existe encore dans la muraille, à l'entrée du chœur, du côté de l'évangile, était autrefois fermé d'une porte en fer. On y déposait un buste en argent, où était conservé précieusement le chef de la sainte.

Ce buste, volé pendant la Révolution, a disparu ; mais on a pu sauver de la profanation la tête et les ossements de sainte Magnance. Recueillis précieusement et gardés dans un reliquaire en bois, ils furent l'objet d'une reconnaissance authentique en 1823. A l'époque de la restauration de l'église, le curé, désireux de relever dans la paroisse le culte autrefois si célèbre de la patronne du pays, fit venir de Paris une belle châsse en bronze doré. Les reliques de sainte Magnance y furent enfermées après une constatation juridique des anciens sceaux, et Mgr l'archevêque voulut bien présider en personne la procession solennelle qui eut lieu à l'occasion de cette translation.

Nous ne mentionnons pas divers travaux de moindre importance, pour la propreté intérieure et extérieure de l'église, qui ont été, comme la châsse, l'autel et les vitraux, payés par les aumônes de pieux paroissiens.

M. GALLY.

LA CORDELLE

Sur le penchant de la montagne de Vézelay qui regarde le village d'Asquins, et tout près du tertre sur lequel saint Bernard prêcha la croisade, on voit quelques bâtiments de peu d'apparence. Il faut les regarder de près pour y découvrir les restes d'une chapelle et quelques fenêtres de style roman, enchâssées dans des murs à demi-ruinés. Sur le sol, couvert d'herbes et de ronces, d'une cour fermée de tous côtés, on distingue l'entrée d'un caveau. La chapelle est carrée : elle renferme des colonnettes, des fenêtres, dont le style rappelle celui de Vézelay, et un écusson aux armes de Beauvoir de Chastellux. Cette ruine a toujours porté le nom de la Cordelle.

C'est là qu'en 1217, deux religieux, envoyés par saint François d'Assise, fondèrent leur premier monastère en France ; ils frappèrent d'abord à la porte de l'abbaye de Vézelay. Mais laissons parler une inscription en forme de tableau et sur toile, placée sur la porte du réfectoire en 1707 (1) ; ensuite nous demanderons aux documents con-

(1) Le P. Nolot était l'auteur de cette inscription. Il composa aussi des notes tirées des archives du couvent.

temporaires l'histoire du monastère et les nombreuses péripéties de son existence.

« Pour mémoire éternelle, saint François ayant envoyé plusieurs de ses disciples pour la mission de France, le bienheureux frère Pacifique et le frère Louis, son compagnon, tous deux chefs de mission, arrivèrent en cette ville de Vézelay l'an 1217. Ils logèrent d'abord dans un petit ermitage dédié à saint Fiacre, situé près d'une église dédiée à l'honneur de Sainte-Croix l'an 1145 par Pierre, évêque de Marseille, légat du pape Eugène III, en mémoire de la croisade prêchée en cet endroit par saint Bernard en présence de Louis VII, roi de France. »

En ce temps là Pierre était abbé de Vézelay : il fit bon accueil aux deux religieux qui frappaient à sa porte, et leur permit de célébrer l'office divin dans l'église de Sainte-Croix ; mais son successeur Guichard, investi de la crosse en 1230, ne montra pas la même bienveillance pour ce monastère, dont il redoutait la concurrence ; aussi poussa-t-il ses religieux à renverser le modeste abri que les cordeliers s'étaient déjà construit ; ces pauvres frères, menacés d'être chassés du pays, résolurent de se bâtir un monastère qui leur fût propre, et se firent confirmer par sentence apostolique dans la possession de l'église et de ses dépendances. En 1233, ils se mirent à l'œuvre et obtinrent une licence du Saint-Siège pour quêter dans les diocèses d'Auxerre, de Nevers, d'Autun et de Langres ; ils en profitèrent pour frapper à la porte des châteaux : ce fut surtout à Chastellux qu'ils trouvèrent des secours abondants ; Artaud III, seigneur dudit lieu, montra beaucoup d'empressement à les aider, et, dans leur reconnaissance, ils lui décernèrent le titre de fondateur. Ils trouvèrent aussi en lui un appui contre les tra-

casseries des moines de Vézelay, dont ils avaient eu beaucoup à se plaindre pendant l'absence de ce seigneur, retenu en Égypte, où il était allé combattre auprès de saint Louis. Selon une tradition constante, Artaud III fut inhumé à la Cordelle ; ses enfants continuèrent à faire du bien au monastère, et en 1324, Guy, sire de Chastellux, lui fit legs d'un lit et d'autres choses ; sa veuve, Laure de Bazoches, et son fils empruntèrent à cet effet quarante livres tournois à Jean Grisille et à Huguenin Pourrete, bourgeois de Vézelay.

En 1351, une délibération de la commune de Semur accorda aux Cordeliers de Vézelay la faculté de venir quêter dans cette ville, de préférence à leurs confrères de Châtillon-sur-Seine.

En 1390, un incendie dévora le couvent élevé avec tant de peine ; la maison de Chastellux était éteinte depuis soixante ans ; mais la famille qui l'avait remplacée sur les bords de la Cure était aussi favorablement disposée en faveur du couvent, et peut-être y avait-il des liens de parenté entre Simon de Montréal, père gardien et successeur du père Noble, et Guillaume de Beauvoir, sire de Chastellux. Ce seigneur, à sa mort, arrivée le 6 juin 1408, fut inhumé dans l'église du couvent, ainsi que sa veuve, Jeanne de Saint-Verain, décédée treize ans plus tard.

En 1491 la Cordelle eut à subir un nouvel incendie ; elle fut reconstruite de nouveau, et l'église consacrée par Albert, évêque de Bethléem, en présence du père Jean Lorin : ce religieux était confesseur de Marie de Savoie, veuve de Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin : cette princesse visita sans doute le monastère, car elle se trouvait le 9 août 1502 à Asquins pour le mariage de

sa nièce, Barbe de Hochberg, avec Philippe de Chastellux ; peut-être la bénédiction nuptiale leur fut-elle donnée dans l'église du couvent.

En 1549, les cordeliers reçurent le corps de Jeanne de la Roëre, épouse de Louis de Chastellux : cette jeune femme, frappée à la fleur de l'âge, avait demandé à reposer dans le caveau de sa famille.

Sur ces entrefaites, éclatèrent les guerres de religion ; il est inutile de parler des calamités qu'elles entraînent à leur suite. Vézelay, qui avait pour abbé un cardinal indigne de la pourpre, devint la place forte des huguenots, qui se répandirent de là dans le pays pour tout mettre à feu et à sang : ils s'emparèrent du père Brille, gardien de la Cordelle, et du curé d'Asquins, et les enterrèrent tout vifs jusqu'aux épaules ; ensuite ils s'en firent un but pour jouer à la boule avec les têtes des autres religieux. Ce cruel martyr était à la fois une gloire et un désastre pour les cordeliers ; ceux qui avaient pu se soustraire à cet horrible massacre se tinrent cachés fort longtemps, et à leur retour il ne restait que des ruines ; ils écrivaient même à Sixte-Quint que jadis ils avaient été au nombre de vingt-cinq, et que le malheur des temps les avait réduits à sept.

Ce ne fut que bien des années après qu'on songea à faire disparaître les traces de cette époque affligeante : en 1639 l'église fut rebâtie par les soins d'Érard de Rochefort, abbé de Vézelay, et d'Hercule de Beauvoir, comte de Chastellux : il en reste encore un témoignage dans un quadruple écusson visible aujourd'hui à côté d'une porte : les armes qu'il représente sont Beauvoir de Chastellux, le Genevois de Blaigny, Clermont d'Amboise, Anglure. La tombe de Guillaume de Beauvoir, brisée par les hu-

guenots, fut aussi rétablie ; à cet effet M. de Chastellux fit venir de la carrière d'Yrouerre une pierre de neuf pieds de long, de quatre de large, et d'un pied et deux pouces d'épaisseur ; il paya la somme de cent vingt livres tournois à Gabriel de la Roche, écuyer, sieur de Larchièvre, et à Nicolas Marchand, voiturier, demeurant à Noyers. L'inscription ne fut pas rétablie d'une manière bien exacte. Quant au reste du couvent, il sortit graduellement de ses ruines par les soins des PP. Languinot et Desrosiers, gardiens.

Les cordeliers furent non moins bien accueillis au château de Vésigneux : par un acte du 9 février 1640, Louise de Montmorillon, comtesse de Bourbon-Busset et dame de Vésigneux, leur constitua une rente perpétuelle de douze livres, à la charge de célébrer son anniversaire ; en effet elle mourut, en 1651, fort âgée.

En 1695, les cordeliers virent arriver le cœur de César-Philippe comte de Chastellux, confié aux soins de l'abbé Bocquillot ; le cortège funèbre venait d'échapper à un grave accident au pont de Saint-Père. La remise de ce précieux dépôt fut accompagnée d'un discours où Bocquillot s'étendit longuement sur les vertus du défunt, que beaucoup de personnes tenaient pour mort en état de sainteté.

En 1723, Nicolas Enlart, gardien de la Cordelle, acheta moyennant 60 francs, à Nicolas Morlet, maçon à Asquins, des appuis pour correspondre aux piliers du côté du cloître, vers la porte d'obédience ; en 1729, Antoine Larcher, gardien, reçut, pour le tabernacle de l'église, 48 livres des mains de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, qui avait déjà donné de l'argent et des matériaux

pour les réparations, l'entretien des vignes et le vêtement des religieux.

Ainsi les traces des malheurs passés avaient disparu, et le couvent commençait une nouvelle existence; mais on était arrivé au xviii^e siècle, si funeste pour les ordres religieux. La ferveur allait toujours en s'affaiblissant, et les vocations religieuses devenaient rares : en 1760 il n'y avait plus qu'un frère profès et trois ou quatre prêtres, souvent mis en réquisition pour desservir les paroisses voisines; c'est ainsi qu'en 1743 le frère François et le frère Hanotelle passèrent plusieurs mois à Asnières pour y exercer les fonctions sacerdotales. L'office divin n'était plus célébré au monastère, et la charité se refroidissait : les pauvres frères, désespérés de leurs quêtes infructueuses, se voyaient réduits à faire argent de tout : c'est ainsi que le père Lasalle vendit les meubles, les tuiles, les charpentes et les carrelages. On conseilla au comte de Chastellux de solliciter un arrêt du Conseil tendant à mettre en séquestre les biens du monastère, parce que les fondations de sa famille n'étaient plus exécutées, et que les religieux avaient abandonné leur église et leurs biens. Il était même question de mettre le temporel du couvent entre les mains des Visitandines d'Avallon, mais la Révolution arriva sur ces entrefaites, et ne trouva que les quatre murs. On procéda à la vente des effets du couvent les 3, 4 et 5 novembre 1790 : on y vendit jusqu'à des pierres pour réaliser une somme de cinq cents livres. Le caveau de la famille de Chastellux fut ouvert par curiosité; il était au milieu du chœur de l'église. On y trouva deux têtes, des ossements et deux boîtes en plomb; le tout fut remis dans le caveau, et on en mura l'entrée.

Dans l'église même on lisait l'építaphe du frère Paci-

sique ; celle du père François-Étienne Clément, prédicateur célèbre, religieux profès, mort le 13 mars 1639 ; celle du frère Gabriel-Lazare Courtot, mort en 1687 ; celle de François Courtot, ministre provincial ; enfin celle de Nicolas Maupin, prêtre, mort le 3 mai 1696.

Le sieur Aupepin, marchand à Vézelay, se rendit acquéreur du couvent et de ses dépendances : ces biens devinrent plus tard la propriété de M. Charbonneau, percepteur à Vézelay.

En 1824, le comte César-Laurent de Chastellux, voulant rendre un dernier hommage à la mémoire de ses aïeux, conçut le projet de donner à leurs ossements une sépulture plus convenable, et acheta l'enclos du monastère ; l'ouverture du caveau eut lieu le 29 juin 1838 en présence du sieur Blandin, ancien domestique du couvent, demeurant à Asquins. On y trouva les débris d'un cercueil en bois, puis un squelette gisant à fleur de terre ; ensuite six têtes et des ossements empilés avec soin ; plus loin se trouvaient les fragments d'une espèce de cuvette en faïence à dessins bleus sur fond blanc, à anses cordelées, recouvrant un crâne humain, et une tablette de pierre polie sans aucune inscription. Tous ces débris furent placés dans un cercueil de plomb, et confiés à la garde du curé de Vézelay ; enfin le 6 octobre 1851, on les retira de la crypte de la Madeleine pour les transporter à Chastellux, et les déposer dans les caveaux de la famille, sous l'église.

Le comte César-Laurent de Chastellux est mort sans avoir exécuté le projet qu'il avait eu de construire une chapelle sur l'emplacement de la Cordelle, destinée à rappeler l'existence de ce couvent et le souvenir de la seconde croisade. Ne serait-il pas bon d'y placer les ar-

moiries de Chastellux, de Beauvoir et de Hochberg, et de rétablir les inscriptions funéraires qu'on y lisait autrefois ?

Les archives de l'Yonne ne possèdent qu'un état des rentes dues au couvent en 1790 ; celles de Chastellux conservent les rares parchemins échappés à mille désastres. Nous en donnons quelques-uns ici. Les voici :

I.

Comment icy fust faicte l'esglise et couvent de monseigneur saint François souhz Vezelay où par avoit esté édifiée une chapelle de Sainte Croix, pour ce que aud. lieu fust célébrée la tierce croysée et expédition contre les Turcs par Eugène pape 3^e, Corad empereur d'Alemaige, Loys le Maisné roy de France, et plusieurs autres princes cristiens tant ecclésiastiques que séculiers et par espécial le glorieux abbé de Clarevaux mons^r Saint Bernard. 1145.

Eugène de celluy nom 3^e, tenant lors la papalité et oyant les piteuses nouvelles de la perdition de Rohaiz et les grandes conquestes que faisoient les Turcs et Sarrasins contre les cristiens d'outre-mer en la Terre-Sainte et ailleurs, envoya plusieurs prelatz et grans clers prescher la croysée contre les infeaulx, et par ses lettres et belles admonitions et aussi par ses propres légaulx pria et requis tous les princes et peuple cristiens et par especial de France, d'Italye, d'Alemaigne, d'Espaigne et d'Angleterre qu'ils voussissent brief entreprendre et éle-

ver une croysée, affin que la Terre sainte et les peuples cristiens y demeurans feussent scouruz et gardés contre les impétueux assaux de leurs très-anciens et cruez enemys, et ouvrirent le trésor de l'Esglise, donna plain pardon et rémission de peine et de culpe de tous péchez à tous et à ung chacung de ceulx qui en faveur et pour aider la Terre-Sainte prendroient l'enseigne de la Sainte Croix et iroient en icelluy voyage, et combien qu'il eust lors ès diverses parties de crestienté plusieurs seigneurs, docteurs et prelatz, toutesfoiz reluisoit par icelluy temps entre eulx, comme l'estoille journal au point du jour entre les aultres estoilles, le très-glorieux abbé de Clerevau, mons^r Sainct Bernard, lequel, nonobstant ce qu'il fust jà fort brisé par force d'abstinence, de veilles et de jeûnes, entreprint et comença l'an mil cent quatre et cinq par l'ordonnance du pape à presché ceste sainte croysée pour esmouvoir les ceurs des princes, barons et peuple du réaulme de France, allégans entre ses nobles admonitions pour deux triumphes principaulx, chacung bon cristiens non ayant licite excusation ne pouvoit refuser prendre la croysée et entreprendre le saint voyage, l'ung et le premier, parcequ'il acquéroit l'honneur et la gloire du monde plus que pour aulcung aultre affaire come eulx cobattans pour le patrimoine de Jesu-Crist, et l'autre par ce que en ce faisant ilz acquéroient aussi la gloire céleste en laquelle, sans aucune exception, iroient glorieusement tous ceulx qu'en celluy voyage trespaseroient de cestuy monde, et aussi ceulx qu'ilz l'auroient faict sans souffrir nulles peines de purgatoire, se ainsy estoit qu'ilz se missent en estat de grâce comme ung chacun bon cristien doit faire, et parceque ce bon saint abbé estoit feible et fort desbrisé,

il envoya aussi de ses vénérables religieux en Allemagne, Lorraine et en aultres diverses contrées, en chascune desquelles fust moult acceptable celle sainte prédication, et pour laquelle mettre à bon acheuement ordonna et feist ung parlement de tous les prélatz et barons de France en la ville de Vézelay : le très-noble et très-vaillant roy Loys le Maisné lors régnant sur les François, et ainsy appellé parce que le roy Loys le Gros qui estoit trespasé navoit gaires avoit heu deux filz ; l'ainné desquelz appellé Philippe fust au vivant de son père mesme et par son voloir en oing et sacré roy à Rains, mays l'an propre de son coronement ainsy qu'il alloit jouer ès rucs hors Paris, se mist par cas d'aventure ung porc entre les piedz de son cheval, qui le trespacha, et le jeune roy Philippe dessoubz, tellement navré qu'il mourut bien VIII jours après, en différence duquel, parce qu'il estoit aigné de cestuy roy Loys le Maisné qui fust faict roy après, il avoit été paravant appellé en latin junior et en françoys le mainsné, luy est tousiours par le plus des hystoriens celluy surnom tant pour la première imposition comme aussi pour estre myeux congneu entre les roys de France appellés Loys. Et quant le temps de parlement fust venuz et que la plus part de tous les prélatz et barons de France feurent assamblez à Vézelay, et mons^r saint Bernard eust faicte très-noble prédication pour esmouvoir les ceurs des présens à prendre la sainte croix, le très-vaillant roy Loys demanda le premier à estre croisé et présent mons^r Saint Bernard et tous les aultres prélatz, princes et barons, voua qu'il entreprenoit le saint voyage et print la croix que luy mist sur son espaulé l'évesque de Mersailles, légat du pape, à l'exemple duquel vouarent aussi et entreprirent

le saint voyage et feurent là croisés le très-noble prince et de bonne mémoire Henry, per de France et conte de Champagne, et qui fonda l'esglise collégiale de saint Estienne de Troye, et douze aultres avec treze hospitaux et duquel dit la cronique de France qu'il estoit vaillant jeune homme et de grand ceur, fust filz du bon conte le vieil Thibauld, qui lors vivoit encore et depuis sa mort feust enterré à Laigny. Entreprinrent aussy celluy saint vouayaige et se crosèrent Alphons conte de Thoulouze et de Gilles, Thyerry conte de Flandres, Guy conte de Nevers, Regnauld son frère, le conte de Tonnerre, le conte Robert du Perche, frère du roy Henry d'Angleterre, Yves conte de Soisson, Guillaume conte de Pontieu, et Guillaume conte de Garencé, Archembaud de Bourbon, Hues de Lusignen, Enguerrand de Coussy, Genffroid de Manton, Guillaume de Courtenay, Regnauld de Montargis, Ytiers de Coussy, Gauches de Mantray, Gérard de Brennen, Dreues de Money, Meneciers de Bugliers, Anceau de Tenel, Garin son frère, Guillaume le Boutillier, Guillaume Aguillon de Trye et pluseurs aultres chevaliers, sans le populaire dont se croisa très-grand nombre de preslatz; mesmes se croisarent aussy lors Symon évesque de Noyon, Godefroid évesque de Langres, Arnauld évesque de Lysioux, Aubert évesque de Saint Pol et pluseurs aultres prélatz; en l'honneur de laquelle sainte croisée et en mémoire de celle sainte assablée, fonda l'évesque de Mersailles au lieu et en la place où feust faicte la prédication par le glorieux abbé mons^r Saint Bernard une esglise de Sainte-Croix au pendant du teltre soubz Vezelay, qu'estoit le champ là où feurent present et baillés les saintes croix, tenant icelluy parlement entre Aquien et led. Vézelay. En laquelle

esglise de Sainte Croix a faict Nostre Seigneur depuis maintz grandz miracles ; laquelle esglise print lors son commencement courant l'an de Nostre Seigneur mil cent quarante et cinq, et puis après l'espace d'environ octante et sept ans, corant lors mil deux cens trente et deux, feust lad. esglise ou chapelle de Sainte Croix baillé aux religieux de monsieur Saint-François, car en ce temps se trouvaient en ced. lieu frère Pacifique, premier ministre de France, lequel puis s'en alla en Laons en Artoys, ouquel lieu gist son corps jusques à présent, et frère Loys, compaignon dud. Pacifique, demeura en ce lieu avec plusieurs autres religieux, lesquelz deux religieux feurent des premiers qui passarent delà les monts dud. ordre, ouquel temps commençoit encore lad. religion à florir en dévotion et en toutes humilitez ; et le seigneur de Chastellux, voyant la dévotion desd. frères, y eslargist de ses biens en amplifiant et édifiant plusieurs selles et chambres pour lesd. religieux, et pour ce ont lesd. seigneurs de Chastellux et plusieurs autres seigneurs esleu leurs sépultures jusques à présent. Puis feust consacrée ceste présente esglise, au prochatz de vénérable et scientifique personne maistre Jehan Lorin, docteur en théologie et gardien dud. couvent, confesseur de madame la marquize de Hohberg et de Rothelin, contesse de Neufchastel, lequel y fist à l'aide de lad. dame plusieurs grandes réparations, par révérend père en Dieu messire Albert, évesque de Bethleam, l'an de Nostre Seigneur mil III^e III^{xx} et XI, auquel jour frère Loys Regnard, natif de Monceau le Conte, religieux dud. couvent, célébra sa première messe le neuf^{me} jour d'octobre 1491.

II.

Permission donnée par le légat apostolique pour faire des quêtes.

Frater Jacobus, miseratione divina Penestrinus episcopus, apostolice sedis legatus licet indignus, universis Christi fidelibus per Nivernensem, Autissiodorensem, Eduensem et Lingonensem dioceses constitutis, salutem in Domino. Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepture prout in corpore gessimus, sive bonum fecerit sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire ac eternorum intuitu seminare in terris quod concedente Domino cum multiplicato fructu recolligere valeamus in celis, firmam spem fidutiamque tenentes, quoniam qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur domus fratrum minorum Virziliacensium, Eduensis diocesis, edificari ceperint nimis opere sumptuoso nec ipsi habeant, nisi a vobis subveniatur, unde dictum opus valeat consummari, universitatem vestram monendam duximus et hortandam, vobis in remissione peccaminum injungentes quatinus eis ad hoc cum ad vos venerint, pias elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram hujusmodi pium opus valeat consummari; et vos per hec et alia bona que Domino inspirante feceritis ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire. Nos autem de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omni-

bus vere penitentibus et confessis qui ad ipsius operis consummationem manum subvencionis porrexerint, triginta dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Datum apud monasterium Sancti Johannis, Kalendas septembris anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo.

III.

Délibération de la commune de Semur.

Universis presentes litteras inspecturis, nos maior et scabini ville Sinemuri in Auxeyo totaque ejusdem loci communitas notum facimus quod nos supplicacionem et requestam conventus fratrum minorum Virziliacensium, Eduensis dyocesis, nobis ex parte dicti conventus propositam cum diligentia qua decet perpexisse et super contentis in dicta supplicacione seu requesta deliberationem inter nos habuisse per modum et formam que inferius continetur, videlicet quod secundum quod propendere seu perspicere possumus nobis videtur quod conventus fratrum minorum de Castellione magis distat a villa predicta Sinemuri quam conventus Virziliacensis antedictus, magisque stat predictus conventus Virzilacensis vicinus ville Sinemuri quam de Castellione conventus, nobisque videtur quod majorem frequentationem ad villam Sinemuri fratres de conventu predicto Virziliacensi gesserunt ac

eciam habuerunt temporibus retroactis et adhuc habent de presenti quam fratres predicti de Castellione. Quare secundum Deum et equitatem ac intuitu rationis naturalis ad conventum Virziliacensem et fratres ipsius affectum gerimus vicinalem, ut debemus ratione maioris vicinitatis et diocesis Eduensis, de qua diocesi, ut est conventus Virziliacensis antedictus, villa Sinemuri esse dinoscitur, et ad recognitionem predictorum sigillum commune Sinemuri presentibus litteris duximus apponendum. Datum apud villam predictam Sinemuri vicesima quinta die februarii anno gratie millesimo CCC quinquagesimo primo.

IV.

Obligation consentie par Laure de Bazoches, dame de Chastellux, et son fils.

A touz ceus qui verront ces présentes lettres nous Lore de Basoiches, dame de Chasteluz, et Jehans, ses fiz sires de Chasteluz, faisons asauoir que nous devons et sumes tenuz pour cause et en non des frères meneours de Verzelay, à Jehan Grisille et Huguenin Pourrete, bourgeois de Verzelay, en la some de quarante livres tournois de fin conte et acort fait entre nous et lesdiz frères pour cause dou lais dou lit et des autres choses qui appartiennent au testament de feu monseigneur Guiz,

jadis sire de Chasteluz, lesquies quarante livres de tournois nous Lore et Jehans dessusdiz promettons et sumes tenuz uns chascuns pour le tout en bone foy et sur le lyen et obligacion de touz nos biens mobles et héritaiges présenz et avenir, rendre et payer ausdiz Jehan Grisille et Huguenin Pourrete, ou à l'un daus ou à leur méssaige portant ces lettres senz procuracion demander où avoir, ès termes ci dessouz nommez ; c'est asavoir dix livres tournois dedanz la quinzene de Pasques prochement venent, et quinze livres tournois à la feste de touz Sainz, tantost après ensignant, et les autres quinze livres tournois demoranz de la some dessus dite à la feste de Penthecouste tantost après ensignant, ansamble touz couz, domaiges, perdes et despens que il feroient ou auroient par le deffaut de la paie de ladite some de deniers non mie faite aus termes ci dessus nomez ou à l'un. Sus lesquies couz, domaiges, perdes et despens nous promettons croire ou l'un d'aus par leur simple sairement senz autre procuracion requérir ; et à plus grant seurté de rendre et paier ladite somme de deniers aus termes dessus nomez avec les couz, domaiges, pertes et despens dessusdiz, Perrenez Chenet, de Chasteluz, Johannet Michaut, de Chasteluz, li Repliz, de Basisoiches, et Regnaudins, de Basisoiches, nos homes, de notre mandement, de notre volenté et de notre assentement, se sont obligiez en la main desdiz Jehan Grisille et Huguenin Pourrete principans, rendeont et ploiges. Liquies ont promis et uns chascuns pour le tout par leur foy et par leur sairement et sur l'obligacion de touz leurs biens mobles et héritaiges présenz et à venir, rendre et paier au deffaut de nous la dite some de deniers aus termes dessus nomez avec touz les couz, les domaiges, perdes et despens des-

sus diz, et volons nous et nosdiz homes et outroions estre controins à tenir fermement, garder et acomplir parfaitement toutes les choses dessus dites et une chascune d'icelles pour la prise, par la vendue et par l'esloit de touz les biens de nous et de nosdiz hommes, quelque part qu'il soient ou qu'il puissent estre trouvé, et par quelque justice ou seignorie que lidit Jehans Grisille, Huguenin Pourrete ou li uns daus ou leur diz messaiges voudront requérir, soit de roy, de conte ou d'autre prince, de la juridicion desquies quant à ceu nos soubmettons nous, nos diz homes, nos biens et les biens de nos diz hommes, et renonceons pour nous et pour nos diz homes, en bone foy et de certaine science en ce fait à toute fraude, barat, et déceument, costume, établissement, à touz priviléges donez et à donner, à la chose nommé, faite si que dessus est dit ; au bénéfice de restitution en anterin et à toutes autres raisons, exceptions, allégacions qui pourrient estre dites ou opposées contre ces présentes Lettres, et au droit qui dit que généraus renunciation ne vaut pas. Ou tesmoing de lequel chose nous avons scellé ces lectres de nos sceaus. Donné l'an de grâce mil CCC vint et quatre, le jour de la feste de la cheere Saint Père, ou mois de feurier.

Comte DE CHASTELLUX.

LA PAPETERIE

DE VÈVRE.

Vèvre, hameau situé entre le Cousin et la colline au-dessus de laquelle sont bâties ces maisons qu'on appelle encore aujourd'hui les Granges-de-Vèvre, n'existe plus depuis longtemps. Mais il a laissé son nom à plusieurs localités du voisinage. Outre les Granges-de-Vèvre, on connaît la Prairie-de-Vèvre, la Papeterie-de-Vèvre, etc.

La Papeterie-de-Vèvre, un des plus anciens moulins à papier de Bourgogne, selon la tradition, est situé à quatre kilomètres d'Avallon, en amont de Cousin, dans une gorge profonde, environnée de bois et de rochers. Vers la fin du siècle dernier, elle était devenue le rendez-vous de la bourgeoisie avallonnaise. Son site pittoresque, la fraîcheur de ses ombrages, la cordialité de ses habitants et la considération dont jouissait le chef de la maison, y amenaient en été, les jours de dimanche et de fêtes chômées, une foule de promeneurs. On ne travaillait jamais à la papeterie ces jours-là ; mais on ouvrait volontiers toutes les portes de l'habitation et de l'usine aux visiteurs qui, après quelque politesse aux maîtres et aux enfants, se répandaient, les uns dans les ateliers pour se faire expli-

quer la fabrication du papier, les autres dans les prés et dans les îles, pour pêcher sur les bords du Cousin.

Le jeu de l'*Oiseau*, supprimé en ville en 1740, s'était perpétué à la papeterie. Tous les ans, une société choisie de tireurs s'y réunissait un dimanche d'été : on clouait à un grand chêne, au bout de l'île, l'oiseau en bois, sur lequel chaque prétendant devait déployer son adresse. Une foule de curieux se pressait à cet exercice piquant, et toutes les fois qu'une balle faisait voler quelque éclat de l'oiseau, des bandes d'enfants se précipitaient dans le pré ou dans la rivière pour courir à la recherche du précieux débris, que le tireur rapportait en ville plus ou moins triomphalement, selon la nature de son succès. Un banquet sur l'herbe terminait ordinairement cette intéressante journée.

Quatre-vingt treize mit fin aux joyeuses promenades. Les temps étaient sombres : le maître de la papeterie, blessé dans ses sentiments politiques et religieux, devenait froid et réservé à l'égard de tous ceux qui ne venaient chez lui que par désœuvrement. D'ailleurs d'autres visiteurs appelaient sa sollicitude et ses sympathies. Ceux-là venaient le plus souvent la nuit, sous toutes sortes de déguisements, fatigués, affamés, cherchant à dérober leur tête à l'échafaud. Ordinairement, c'étaient des prêtres poursuivis pour refus de serment à la constitution civile du clergé et pour exercice héroïque de leurs fonctions ; quelquefois des proscrits politiques vinrent aussi demander à la papeterie de Vèvre un asile et du pain. Le maître de l'usine leur ouvrait généreusement sa porte, et, au péril de sa vie, cachait ces victimes du fanatisme révolutionnaire. Il y eut du courage à braver ainsi pendant plusieurs années une mort que les lois sanglan-

tes de l'époque décrétaient contre tout recéleur de prêtres ! Mais ce fut aussi une merveilleuse protection de la Providence que, dans cette maison habitée et fréquentée par de nombreux ouvriers, dans cette famille de sept enfants, dont l'aîné avait à peine vingt ans, pas une indiscretion ne livra le secret de la charité aux bourreaux de la révolution.

Le soupçon planait cependant sur la papeterie de Vèvre. Il y avait là dans la cour une croix en pierre érigée par ses ancêtres, que le maître papetier n'avait pas encore fait disparaître. Des hommes vinrent et le sommèrent d'abattre ce monument de la superstition. Il ne fit point de résistance, mais cette croix lui appartenait, il déclara qu'il voulait l'enlever lui-même. Pendant qu'il allait, avec un ouvrier compagnon, chercher une échelle et des outils, les hommes se ruèrent sur la croix et la brisèrent à coups de marteau. Ils étaient de Cousin, et, peu après, d'eux d'entre eux périssaient misérablement.

Cette profanation fut le signal de la persécution. On dénonça à la ville, au département, le maître et la maîtresse de la papeterie ; on surveilla les enfants, les compagnons, les visiteurs ; on ordonna des perquisitions (1).

(1) 6 thermidor, an VI. Au département.

Lors de l'envoi des dernières pièces relatives aux visites domiciliaires, nous vous avons annoncé qu'il serait fait une nouvelle recherche chez le citoyen Couty, résidant à la papeterie de Vèvre. Les Commissaires chargés de cette opération l'avaient retardée dans l'espérance de la remplir avec plus de succès en choisissant une époque plus reculée de la première. C'est le 2 du présent mois qu'ils ont fait investir pendant la nuit la maison de ce citoyen par la gendarmerie et des gardes nationaux. A l'arrivée du jour, ils se sont introduits dans

Les gens de la justice cernèrent la maison pendant la nuit, fouillèrent les granges, l'usine et les appartements. Mais toutes les recherches furent vaines. Tantôt le sang-froid du maître et la réserve de ses gens, tantôt l'adresse du proscrit et les avis secrets de quelques amis de la ville déjouaient toutes les recherches de la police.

Un jour, des prêtres épuisés de fatigue entrèrent à la papeterie. L'un d'eux était Edme Sargent, curé de Magny-sur-Lormes, qu'on surnomma plus tard le Saint du Nivernais, et qui, toujours aussi gai qu'intrépide, parcourait en apôtre les contrées du Morvand, se riant de tous les périls et administrant tous les malades. Il arrivait de loin et venait de dérouter par sa présence d'esprit deux agents municipaux. A peine s'étaient-ils mis à table pour prendre une réfection dont ils avaient grand besoin, qu'un étranger se présente dans la cour et appelle le maître de la maison. Il lui confie à voix basse que les sans-culottes méditent une descente à la papeterie, et disparaît rapidement sans dire son nom. Les proscrits, avertis sur-le-champ, abandonnent la table dont ils n'ont encore que goûté le pain hospitalier, traversent la rivière et se jettent dans le bois. L'alerte était fautive : on le sut plus tard ; mais les pauvres prêtres ajoutèrent à leurs souffrances l'angoisse de longues heures passées dans le creux d'un rocher.

cette maison et dépendances. Mais ils n'y ont point trouvé d'individus dans le cas de l'arrestation. Depuis ce moment, nous n'avons procédé à aucune autre visite domiciliaire, rien ne nous donnant plus de soupçon que notre commune recèle des personnes de celles du nombre indiqué par votre arrêt du 22 messidor dernier.

(Archives de la ville).

Une autre fois, M. Antoine (c'était le nom de guerre de M. Perdu, homme plein d'amabilité, qui mourut curé de Santigny) s'était réfugié à la papeterie. On connaissait sa présence dans Avallon, et on le surveillait. Un marchand suspect arriva, sous prétexte d'affaires, peu de temps après lui. Accueilli avec bonhomie, l'espion crut d'abord avoir perdu la piste du proscrit; mais, entendant ensuite quelques pas dans une chambre haute où personne ne pouvait se trouver en ce moment, il prit tout-à-coup un air soupçonneux qui inquiéta les gens du logis. Ses affaires étaient finies, la bouteille même qu'on lui avait offerte gracieusement était vidée et cependant il multipliait les questions indiscretes, traînait sa visite en longueur, en un mot donnait tout lieu de craindre qu'il n'eût l'intention formelle de surprendre et de dénoncer l'hospitalité donnée à un prêtre. On crut même un instant que la papeterie était cernée, et on se hâta de prévenir secrètement M. Antoine. Celui-ci n'était pas homme à s'effrayer: il prit rapidement son parti.

Vêtu comme les gens de Cousin, parmi lesquels il avait vécu plusieurs mois, sous le titre d'ouvrier tisserand, chez un maître qui, seul, connaissait sa vraie profession, il avait peu de chose à changer à son accoutrement. Il se contenta de s'armer d'une longue paire de ciseaux, mit sept ou huit aiguilles sur la manche de sa veste, puis descendit l'escalier en fredonnant une petite chanson républicaine. Arrivé au rez-de-chaussée, il se trouva en face de l'espion et au milieu de toute la famille. Plus d'un cœur battit plus vite qu'à l'ordinaire à cette apparition inattendue: les yeux du marchand se fixèrent avec avidité sur le prêtre. Mais celui-ci, avec une parfaite indifférence se tournant vers la maîtresse du logis: « Mère

Jeanne, lui dit-il, pendant que je vais faire un tour, cherchez-moi un morceau de doublure pour finir la veste. » Puis il se dirigea vers la porte. L'espion fut déconcerté ; il excusa comme il put la longueur de sa visite et rentra à Avallon, jurant ses grands dieux qu'il n'avait rencontré qu'un tailleur à la papeterie.

Cependant la messe se disait presque tous les jours dans ces nouvelles catacombes ; il s'y faisait des baptêmes, des mariages et des premières communions. Plus de dix prêtres y trouvèrent à diverses reprises un asile pendant les mauvais jours. Ceux qu'on y vit le plus souvent furent : M. Perdu, dont nous venons de parler, et qui avait le don particulier de se faire chérir des enfants de la maison ; M. Chenal, curé de Tharot ; M. Constantin, bon vieillard au cœur simple, curé d'Athie ; M. François Perrigot, de Joux-la-Ville, ancien professeur au collège de Cambrai, qui mourut curé d'Annay-la Côte ; M. Bourrey, plus tard curé de l'Isle-sur-Serein, homme d'une force physique extraordinaire, qui fit sentir plus d'une fois la vigueur de son poignet à ceux qui cherchaient à s'emparer de sa personne. Au nombre des prêtres qui ne firent qu'un séjour passager à la papeterie nous pouvons citer encore M. Lombard, qui mourut curé du Vault ; M. Sergent, curé de Magny en Nivernais ; M. Maillard curé de Saint-Lazare d'Avallon. Ce dernier avait d'abord émigré. De retour à Avallon, il fut obligé de se cacher de nouveau. Il le faisait assez négligemment, et plusieurs fois il ne dut son salut qu'au dévouement de ses amis et à la connivence de certains agents de la commune. Au dernier tir de l'oiseau, qui eut lieu en 1796 ou 1797, il se trouvait à la papeterie, où une maladie contractée en Suisse l'avait obligé de venir prendre des bains de rivière. L'un des organi-

sateurs du tir, M. Barban, maître de poste, instruit secrètement de sa présence, voulut qu'il eût sa part du banquet du tir, et lui fit porter une large portion.

La fin du Consulat envoya encore un proscrit à la papeterie : Lafon-Ladébat, impliqué dans une conjuration contre Bonaparte, s'y réfugia pendant quelques jours. En traversant le bois Dieu, il avait, racontait-il, déposé une assez forte somme d'argent au pied d'un chêne, qu'il ne put jamais reconnaître.

Après la Révolution, la papeterie perdit beaucoup de son attrait pour les Avallonnais. Le maître avait vieilli, les enfants étaient dispersés, les malheurs du temps avaient interrompu les promenades traditionnelles. On abandonna peu à peu les chemins difficiles du Cousin : la grande ligne, qui devait ramener la jeunesse au bois Dieu et de là à la papeterie, fut une dépense stérile et peu goûtée. La société nouvelle avec ses cafés, ses billards, ses journaux, s'était créé d'autres lieux de rendez-vous. Il n'y eut plus que quelques fidèles de l'ancien régime, vieux et intrépides promeneurs, qui continuèrent à diriger leurs pas vers la solitude de Vèvre, dont le vénérable patriarche s'éteignit, environné de sa nombreuse famille, en 1831, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

M. GALLY.

MÉDAILLER

D'AVALLON

MAIRES DE DIJON, 135.

JETONS APPARTENANT AU MUSÉE D'AVALLON.

(Le mot *Abest* précède les 14 jetons qui manquent à la collection.)

1. — *Abest.* — *Pro camera comptoru: ville.* R. Un porc-épic, et, au-dessous la date : M.V.VIII. *Ipsi peribunt tu permanebis.* Ps. 101, verset 27. Ils passeront, mais vous demeurerez.

Bénigne de Cirey mourut en 1529 après avoir été réélu douze fois maire de Dijon. Il fut l'un des otages emmené par les Suisses en 1513.

2. — *Abest.* — J. de Sauls vicomte maie. Ecu aux armes de la ville de Dijon. R. Quatre pènes de clé disposés en croix. 1525-1526.

3. — *Abest.* — Getoirs pour la Chambre des Comptes

de la ville de Dijon. Ecu aux armes de Dijon, (16^e siècle.)
R. Croix pattée.

4. — *Pro camera compotr : ville.* R. *Soli Deo gloria*, 1531. Saint Paul à Timothée, épit. 1^{re}, ch. 1^{er}., v. 17. Jehan Noel, emmené aussi par les Suisses.

5. — Variété du même jeton.

6. — *Abest.* — *Pro camera compotr : ville*, mil cinq cens trant : six. Pierre Sayve, seigneur de Flavignerot. *Donec totum impleat orbem.* Jusqu'à ce qu'elle achève son cours (la lune).

7. — *Abest.* — *Pro camera compotr : ville.* R. *Soli Deo gloria* 1540. Jehan le Marlet, docteur ès droits. Gloire à Dieu seul.

8. — *Pro camera compotr. ville.* R. *Donec totum impleat orbem.* Un H couronné avec croissant dessous. Jehan Jacquot, maire de 1548 à 1550.

9. — *Abest.* — *Pro camera compotr. ville.* R. *Tunc satiabor*, 1553. Une brebis paissant. Guillaume Berbisey.

La rue Berbisey a pris son nom de Jean de Berbisey, qui légua, en 1748, son hôtel aux premiers présidents qui lui succédèrent.

Tunc satiabor. Alors je serai rassasié.

10. — *Pro camera compotr. urbis.*

R. *Bene beate feceris.* 1557.

Chrestien Godron, élu le 10 février 1555.

11. — *Abest.*—B. M. Autour, les têtes du maire et des vingt échevins, R. *Non unus sufficit orbis*, 1559. Un monde ne lui suffit pas. (Lucain, Pharsale, liv. 5.)

Bénigne Martin, docteur en droit.

12. — *Abest.* — *Pro redd. ration. urb.*

Parta labore quies. 1560. (Virgile, *Enéide*, livr. 3, v. 495 et livr. 7, v. 598.) Repos gagné par le travail.

Armes de Dijon et armes de Jehan Maillard, bourgeois, élu maire, le 21 juin 1560.

13. — *Abest.* — *Nomini tuo da gloriam.* 1564. Divion.
Equitas, abundantia, felicitas.

Jean Maillard ou Bénigne Martin.

Collection de M. Gueneau d'Aumont.

14. — *Abest.* — *Pro ration. redd. urb. Divion.*

Les armes de Dijon entre ces deux lettres B. M. (Bénigne Martin). Autour, les têtes du maire et des vingt échevins. 1564.

15. — *Pro camera divionensi.* 1566.

Hæc domus edificatur sapientia.

Un cartouche dans lequel est une verue; ce sont des armes parlantes. Cette maison est l'édifice de la sagesse.

Jacques La Verue, avocat, élu maire, 21 juin 1566.

16. — A chacun garde son droit.

Jhésus tu es grand, 1569.

Anagramme de Hugues Tisserand.

Hugues Tisserand, qualifié bourgeois dans les registres de Dijon.

17. — *Abest.* — Variété de la même pièce, 1571, mais d'un plus petit module. Deux cygnes affrontés avec une étoile en abîme.

18. — *Donum maioris Milliere.*

Pax et sanitas. 1574. Paix et santé.

Armes parlantes. Trois épis de millet.

Guillaume Millière, Léonor Chabot et Pierre Jeannin ont préservé la Bourgogne des massacres de la Saint-Barthélemy.

19. — *Bernardus Desbarres, mā. urb. Divio.*

Sine largitione et ambitu, 1575. Sans brigade, sans ambition.

Bernard Desbarres, avocat, est le premier à inscrire son nom et son prénom sur les jetons de la mairie de Dijon.

20. — *Abest.* — Jehan Le Marlet, vicomte mayeur, 1578.

Nieqz demissus neqz elatus. Sans orgueil comme sans bassesse.

Jehan Le Marlet, écuyer ; écu incliné avec casque, cimier et lambrequins.

21. — I. Petit, *major urbis Divionis*, 1580.

Je loue Dieu.

Armes de J. Petit dans un cartouche soutenu par deux anges.

22. — *Urbis stemmata divæ*, la ville sainte (*divus, Divio*). Emblème de G. Royhier, vicomte maieur de Dijon.

Guillaume Royhier, avocat, maire en 1581, avait pris pour devise : Roy hier, demain rien. Il fut encore choisi pour échevin en 1589.

23. — *Magnanimitas justiciæ comes*, 1584.

G. Royhier, vicomte maieur de Diion.

G. Royhier, ardent ligueur, croyait qu'il était plus à propos de se rendre au Turc que de reconnaître le roi Henri IV. Sa devise est : La magnanimité compagne de la justice.

24. — *Urbis stemmata divæ.*

Pascitur ut pascat, 1584. Le bœuf se nourrit, puis il sert à la nourriture de l'homme. Image du maire au nom duquel se perçoivent les impôts et qui pourvoit aux besoins de la cité.

Pierre Bouhier, lieutenant en la chancellerie.

Les armes de Bouhier d'azur au bœuf d'or.

Armes parlantes.

25. — *Providencia, justitia et pace ubertas*. Prévoyance, justice et paix font l'abondance.

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine. Protégez-moi, Seigneur, à l'ombre de vos ailes.

Jacques Laverne, avocat, maire en 1566, réélu le 21 juin 1587. Les armes des Laverne sont à trois demi-vols, chargés en cœur d'une rose.

26. — *Providencia, justitia et pace ubertas*.

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine.

Au bas les armes de Dijon, 1590. Jacques Laverne.

27. — *Probus, illæsus et inexpugnabilis*.

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine.

L'homme probe et sans tache est inattaquable avec l'aide du Seigneur.

Une enclume et le marteau au-dessus d'une pointe de diamant. Ecu incliné avec cimier, lambrequins et demi-vol, au-dessous des armes de Dijon, 1591. Jacques Laverne.

28. — *Vis nescia vinci*. 1592.

Sana luce virebo. Rien ne saurait ébranler ma foi en la sainte religion.

Deux figures, au milieu desquelles se trouvent les armes de la ville. Jacques Laverne, bien que zélé ligueur, est soupçonné d'avoir voulu livrer Dijon à M. de Vaugrenant, commandant à Saint-Jean-de-Losne pour le roi Henri IV, qui venait d'entrer dans Paris ; sur ce soupçon il est arrêté, condamné et exécuté le 23 octobre 1594.

29. — *Abest*. — *Fortuna alternante vices*. 1594.

Gratiam et gloriam dabit Dominus. Alternatives de la fortune ; Dieu nous donnera gloire et faveur.

René Fleutelot, procureur au Parlement.

Un laboureur conduit sa charrue, ayant au-dessus de lui le soleil et la grêle.

30. — *Sit nomen Domini benedictum.* 1594. Béni soit le nom du Seigneur.

Gratiam et gloriam dabit Dominus.

René Fleutelot reçut Henri IV à son entrée dans la ville de Dijon, juin 1595. Il fut anobli à cette occasion ; les échevins seuls furent changés ainsi que les conseils de la ville.

31. — Variété du même jeton. 1595.

32. — B. Fremiot, c. destat, p. à la c., v. ma. de Dijon.

Sic virtus super astra vehit. 1597. L'homme ferme s'élève au-dessus de tout. Voici comme la vertu s'élève jusqu'au ciel.

Bénigne Fremiot, conseiller d'Etat, président au Parlement de Bourgogne, avait présidé le Parlement royaliste retiré à Semur. B. Fremiot fut le père de madame de Chantal, née à Dijon, morte en odeur de sainteté, 1640.

33. — Jehan Jaquinot fils, vicomte mayeur.

Dieu soit ma guide. 1600.

Jehan Jaquinot, bourgeois, élu le 21 juin 1600.

On voit sur ce jeton les armes de la ville et les armes de Jaquinot.

34. — J. de Frasans, ad. av. parl., vic. ma. de Dijon.

Nec rogata nec empta potestas. 1603.

Il n'a ni sollicité, ni acheté le pouvoir.

Jean de Frasans, avocat, élu maire, juin 1603.

35. — J. de Frasans, ad. av. parl., vic. ma. de Dijon.
Res nova, sana fides. 1601.

Nouvelle est la dignité, entière est la foi.

36. — E. Joly, cons. m^{re} des comp., viconte ma. de Dijon.

Sic recta et candida virtus. 1605.

Droiture et candeur de la vertu.

Edme Joly, avocat, maître extraordinaire à la Chambre des Comptes.

37. — J. Perrot, viconte ma. d. Diion.

Telle est ma foy. 1606.

Jean Perrot, bourgeois, fait placer sur la porte de l'hôtel-de-ville de Dijon la statue de Henri IV.

38. — E. de Loisie, c. d. r. p. d. c., v. m. de Dijon.
1607.

Sors et virtus miscentur in unum.

Hasard et mérite confondus ensemble.

Deux figures représentant la Fortune et la Vertu; au bas de celle-ci : *Virtus*.

39. — J. de Frasans, adv. au p. de B., co. au gou.
d. m.

Coadjuteur au gouvernement du mayer, Chrestien de Masque, mort en juillet 1608. R. Une tour, deux dogues endormis et deux oies vigilantes.

Dormit unus, vigilat alter. 1608.

Pendant que l'un dort, l'autre veille.

40.— E. Humbert, c. d. roy, con. g. d. t. en B., v. m. de Dijon.

Etienne Humbert, contrôleur général du timbre en Bourgogne, fut élu maire en juillet 1609; il a pour armoiries deux lions affrontés.

Excubant et arcent. 1610.

Ils veillent prêts à la défense.

41. — N. Humbert, con. d. roy, m. d. cont., v. ma.
de Dijon.

Mens omnibus una est. 1611.

Même intention, même but.

(Virg., Géorg., lib. iv, v. 212.) Nicolas Humbert, maître des comptes, fut nommé maire par ordonnance du roi.

42. — Le même N. Humbert est continué dans sa magistrature. Il frappe ce nouveau jeton :

Et sine fastu scriptus bis fastis. 1612.

Et sans faste, je suis inscrit deux fois dans les fastes de la mairie.

43. — J. Boussuet, c. en Parl., vic. maieur de Dijon.

Cadens resurgit major. 1613.

Il tombe et se relève plus grand.

Jacques Boussuet, conseiller au Parlement, est inscrit ainsi sur les registres de l'église Saint-Jean.

Cadens resurgit major, jeu de mots au sujet du mot *major*, maieur, maire.

44. — *Rebus inest velut orbis.* 1614.

Le même. Allusion aux armes de la famille : les choses tournent comme dans un cercle, trois roues, et à la décomposition du mot Boussuet, *bos suetus labori*.

45. — Esme Joly, con. m. d. comptes, vic. maieur d. Dijon.

Sicut lilium inter spinas. 1615.

(Cantique des cantiques, ch. 2, v. 2.) Le lis, emblème de la famille, se rapporte-t-il au nom Joly ou peut-il signifier : Tel qu'est le lis entre les épines, tel je suis entre les échevins ?

46. — *Magnes amoris amor.* 1616.

Le même. Comme l'aimant attire le fer, ainsi l'amour que je porte à mes subordonnés attire leur confiance, leur amour.

47. — Est. Arviset, con^{sr} secr^e d. roy, vic. mai. de Dijon.

Emitur sola virtute potestas. 1516.

Ce n'est point la brigue, c'est le mérite qui l'a porté au pouvoir.

48. — *Non emit non vendidit.* 1617.

Le même fut continué maire et sa devise : Je n'ai ni acheté, ni vendu le pouvoir, indique encore la droiture de son caractère.

49. — P. Fourneret, c. d. roy, rec. g. d. t. en B., v. ma. d. Dijon.

Et procerum et populi plausu. 1618.

P. Fourneret n'arrive aux honneurs qu'avec le concours et aux applaudissements des grands et des petits, du peuple et de la noblesse.

50. — Jacq. Venot, con. d. roy, m^e d. comptes, vic. m. d. Dijon.

Illustrat nec peredit. 1619.

Les armes de Venot sont une montagne d'où sortent des flammes qui éclairent et ne détruisent pas.

Elles éclairent sans consumer.

51. — *Pondus amor patriæ levat.* 1620.

Le même. L'amour de mon pays allège mon fardeau.

J. Venot mourut dans l'exercice de sa magistrature.

53. — Bénigne le Compasseur s^{sr} de Cortivron, vicomte maieur de la ville de Dijon.

Benigne et juste. 1624.

Armes parlantes, des compas, puis il porte le nom du

grand saint de la Bourgogne, saint Bénigne ; il gouverne avec bénignité et justice.

54. — Le même, *Prævidet et providet*. 1622. Prévoir et pouvoir.

Prévoyance et providence.

55. — J. Tisserand, c. d. r., lieut. en la chanc., vic. m. d. Dijon.

Quæ pondera sustinet æquat. 1623.

Le maire Tisserand est au niveau de ses fonctions.

Il est à la hauteur de sa tâche.

56. — *Qui sua metitur pondera ferre potest*. 1624.

Le même. Il peut supporter un poids en proportion avec ses forces. Mesurer son fardeau, c'est pouvoir le porter.

57.— Jacq. de Frasans, esc., c. d. roy, vic. maieur de Dijon.

Hæreditario populi amore. 1625.

Le peuple, en le nommant, s'est souvenu de l'amour qu'il portait à son père. L'amour des Dijonnais pour sa famille est héréditaire.

58. — *Per tot discrimina rerum*. 1627.

Le même fut continué maire en 1626. (Virg., *Enéide*, l. 4^{er}, v. 280.) A travers tant de périls ; la province était obérée, la misère du peuple extrême, la guerre civile recommençait, et Richelieu venait d'entrer au Conseil.

59.— E. Humbert, con. g. d. t. en B., v. ma. de Dijon.

Satis est prostrasse leoni. 1627. Il suffit au lion d'avoir terrassé son ennemi.

Etienne Humbert, contrôleur général du timbre, supplante Jacques de Frasans, et se trouve en présence de la révolte ; la province craignait pour ses franchises me-

nacées par Richelieu, et Gaston d'Orléans favorisait les mécontents.

60. — *Terror nocentium*. 1628. La terreur des coupables, l'effroi des méchants.

Etienne Humbert reçoit le roi Louis XIII à son entrée à Dijon, qui se fit dans un morne silence.

Des garnisons sont établies dans les principales villes de la province, qui paya un million six cent mille francs d'amende. C'est à ce prix que le roi pardonne et consent à ce que la Bourgogne conserve ses franchises.

61. — B. Eurard, ad. au Parl., visc. c. d. r., mayeur d. Dijon.

Intaminatis fulget honoribus. 1629.

La vertu brille d'un éclat que rien ne ternit.

(Horace, liv. III, ode 2^e.) Ce fut sous ce maire que la société de la Mère-Folle fut supprimée ; les esprits étaient loin d'être tranquilles, et l'on avait à craindre un mouvement populaire et contre Richelieu et contre le gouvernement.

62. — Pierre Terrion, cons. et pr. du roy, v. m. de Dijon.

Arbitrio regis patrum plebisque. 1630.

L'élection se fit régulièrement avec l'assentiment du roi, de la noblesse et du peuple. Mais, le 20 fév. 1630, l'émeute grondait dans les rues de Dijon ; les vigneronns redoutaient de nouveaux impôts, des bandes s'organisent, pillent des maisons et traînent par la ville le portrait du roi, en s'accompagnant de l'air du Lanturlu. Des décharges d'artillerie tuent une quinzaine d'hommes, et le maire faillit être pendu par les ordres de Richelieu pour n'avoir pas su prévenir la révolte.

63. — Jacques de Frasans, élu pour la seconde fois.
Fœlix ruina tanto reparatore. 1631.

Les maux ont été grands, mais il y a heureusement un réparateur à tant de misères, c'est le prince de Condé, nommé gouverneur de Bourgogne, à la place du duc de Bellegarde, et sur lequel on fonde les plus belles espérances.

64. — Jacques de Frasans est continué dans sa magistrature.

Firmabit qui restituit. 1632.

Le prince qui a rétabli les affaires de la province saura les affermir ; c'est la colonne au fût de laquelle sont suspendues les armes de Dijon.

65. — Jacques de Frasans...

Public. verberib. dictamum invenit. 1633.

Aux maux de sa patrie, il trouva le remède.

J. de Frasans a trouvé le dictame, c'est à dire le baume propre à guérir, par la douceur de son administration, les plaies faites au pays. Le cerf blessé par les flèches représente la Bourgogne qui a supporté les fléaux de la famine et de la guerre civile.

66. — J. Tisserand, c. d. r., lieut. en l. chanc., vic. m. d. Dijon.

Pulverem non concham procella movet. 1635.

La guerre de Trente ans occupait alors tous les esprits; l'année 1635 avait commencé par un succès qui n'avait pas empêché les Impériaux de pénétrer en Bourgogne, et les Espagnols en Picardie; mais bientôt, refoulés de toutes parts, la province reprit sa tranquillité, et, comme le dit la devise, l'orage qui a soulevé le sable de la mer n'a point eu de prise sur la coquille du blason de J. Tisserand.

67.— F. Moreau, adv. au Parl., vic. maieur de la ville d. Dijon.

Quid timeas authore bono. 1636.

Qu'y a-t-il à craindre sous un si bon maître. Ne vous dé fiez pas de la Providence.

La peste régnait cependant dans une partie de la Bourgogne ; Avallon, Guillon, étaient décimés par la peste et manquaient de bras pour les récoltes, fort abondantes cette année.

68.— François Moreau, avocat au Parlement, fut continué.

Turbant sed extollunt. 1637.

Hoc sidere tutus.

Le calme renaît lentement dans les esprits, les vents soufflent encore, mais, s'ils produisent quelques troubles, on voit paraître aussi un plus grand amour du peuple pour le roi et surtout pour Monseigneur le prince gouverneur.

Sous cet astre vivez tranquilles. *Hoc sidere tuti.*

69. — Le même. *Audendum sapere rebus in arduis.* 1638.

Quelles sont les circonstances difficiles dans lesquelles a triomphé l'audace jointe à la sagesse ?

Dans les moments de crise osons être sages.

70. — Jacques de Frasans.

Probat acta priora ter repetitus honos. 1638.

En renommant J. de Frasans, on approuve ses actes passés et la conduite qu'il a tenue à d'autres époques. Les honneurs souvent répétés prouvent qu'on les a mérités.

71. — Jacques de Frasans.

Etiam in septimo non licuit quiescere. 1639.

Ce rapprochement avec la Genèse : *Et requievit Deus die septimo*, fit que le jeton fut supprimé par arrêt du Parlement, à cause de la hardiesse de la devise. C'est la septième fois que Frasans occupe la place de maire.

72.— René Perret, con^{er} d. roy au Parl., v. ma. d. Dijon.

Natus senatui renatus urbi. 1640.

Il disparaît pour le sénat, il reparait pour être à la tête de la cité.

René Perret, qui occupait une place au Parlement, est appelé à régir les affaires de la ville.

Natus, renatus, René, jeu de mots.

73. — P. Terrion, con^{er} et p^r du roy, v. maieur d. Dijon.

Inter tres magnos bis major. 1641.

Autre jeu de mots sur le nom Terrion, le monosyllabe *ter*, *tres*, et deux fois maire.

74. — Le même : *Crescit et superat malis.* 1642.

La misère s'accroît, la contagion cause une grande diminution de la population, et le passage des troupes, les grosses armées qu'il faut entretenir, ruinent le pays, et cependant le maire semble dominer cette malheureuse situation.

75.— P. Comeau, c. du roy, lieut. g^{nal} crim., v. m. de Dijon.

Illustrant radiis non crine minantur. 1643.

Armes parlantes, une comète dont les rayons éclairent et ne sont point une menace.

76. — Le même, avec la même devise. 1644.

77. — Le même. *Inter magnos semper major qui melior.* 1645.

Parmi les hommes de distinction, le plus vertueux

l'emporte toujours. C'est faire de soi un grand éloge, mais qui démontre combien cette charge de maire était honorable.

78. — Ja. Soiroi, vicomte maieur de Dijon.

Nulli prodesse recusat. 1645.

Jacques Soiroi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, ne refuse à personne ses bons offices, caractère franc, ouvert, toujours disposé à rendre service.

79. — Le même. *Infra idem supraque manet.* 1646.

Il est prêt à obliger après comme avant son élection. En bas, en haut, il reste toujours le même, et avec la même affabilité.

80. — C. Bossuet, c. en Parl, vic. maieur de Dijon.

Currunt exemplo majorum. 1647.

Claude Bossuet était fils de Jacques Bossuet, qui fut maire en 1613; c'est l'oncle de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. Aussi la devise fait-elle allusion aux roues de leur blason; Elles courent à l'exemple des anciennes, la dignité de maire en est la preuve.

81. — Cha. Ema. de Mongey, c. en Parl, vic. maieur d. Dijon.

Nulla perit vitæ pars.

Charles-Emmanuel de Mongey est un des ancêtres de Moncey, duc de Conegliano, maréchal de France sous le premier empire. L'existence des Moncey est employée au service de la patrie: rien n'est perdu dans leur vie.

82. — Marc. Ant. Millotet, con. dest., adv. gen., v. m. d. Dijon.

Scopulus pyratarum. 1651.

Antoine Millotet se compare à Pompée, vainqueur dans la guerre des pirates, pour avoir fait pendre en effigie quelques faussaires qui avaient falsifié les rôles du con-

seil ; selon Alex. Thomas, pour avoir fait la guerre aux emprunts et à ceux qui en profitaient ; mais il n'a pas détruit le mal dans sa racine, et les emprunts recommencèrent.

Néanmoins il s'intitule : l'écueil des pirates.

83. — Fr. Maleteste, adv. en Parl., vic. maieur de Dijon.

Vicit amor patriæ. 1652.

(Virg., *Enéide*, lib. VI, v. 823.) L'amour de mon pays l'a emporté sur mes répugnances.

L'amour de la patrie a triomphé.

Ant. Millotet l'avait fait nommer maire à sa place. D'où le couplet :

Vive la Fronde de Monsieur Millotet !

Il n'est plus maire, mais c'est lui qui l'a fait.

84. — Le même Millotet reparait l'année suivante.

Non ego perfidum dixi sacramentum. 1653.

Il s'agit d'une intrigue de cour, quand Condé fut sorti de prison où Mazarin l'avait enfermé pendant la guerre de la Fronde, les adversaires de Millotet s'engagèrent par serment à suivre le Prince dans une seconde guerre civile, mais le maire Marc-Antoine n'a point prêté un serment aussi perfide. Je n'ai pas prêté un faux serment.

85. — Le même est continué dans sa magistrature.

Libertatemque tueri ausus. 1654.

Les Dijonnais, en le renommant, ont donc approuvé sa conduite et la hardiesse de sa devise, qu'il était le défenseur, le champion de leurs libertés.

86. — Ja. Soirot, vicomte maieur de Dijon.

Quærun post nubila solem. 1655.

Jacques Soirot, déjà maire en 1645, est réélu dix ans plus tard. Le soleil revient après l'orage. La Fronde est

terminée et le pouvoir de Mazarin affermi. Après la pluie on recherche le soleil. Le grand règne commençait.

87. — Jean Siredey, con. du roy, vic. maieur de Dijon.
Regi devotus et urbi. 1655.

J. Siredey est dévoué au roi et à la ville. Tout pour le roi, tout pour la ville, les opinions s'accroissent.

88. — Le même. *Acri potior prudentia dextra.* 1656.
Plus fait douceur que violence.

89. — Pierre Comeau, déjà maire trois années de suite, est élu de nouveau.

Monstrant sapientibus viam. 1657.

(Proverb., ch. IV, V. 2.) Les comètes qui forment les armes parlantes des Comeau ne présagent rien de funeste, elles montrent au contraire le chemin de la sagesse.

90. — Le même: *Sicut aqua effusus sum.* 1658.

91. — id. *Quot astra tot anni.* 1659.

Les années de sa magistrature se sont écoulées comme une eau tranquille. P. Comeau fut élu trois fois de suite, nombre égal aux comètes de son blason.

92. — H. de la Croix, c. du roy, tr. p^r d. g^s de la c^r., vic., mai. de Dijon.

Stravit stratisque pepercit. 1660.

Hugues de la Croix, trésorier payeur des gages de la cour, est nommé par le roi, mais l'élection populaire lui avait été favorable. Contre qui s'acharne-t-il en disant : Il a terrassé ses ennemis et n'a épargné que ceux qui étaient abattus.

93. — Le même. La croix approuve les bons et réprouve les méchants.

Improbos reprobat, probos crux probat. 1661.

Le roi et Mazarin ont triomphé, il est vrai, de la guerre civile et du Parlement; le président Brulard à

l'encontre est exilé dans les Pyrénées pour avoir défendu pied à pied les libertés de la Bourgogne.

94. — Jacques de Frasanç, élu maire de Dijon pour la huitième fois.

Juvenisque senexque tuetur. 1662.

Jeune et vieux, il représente, il protège la ville.

Il mourut, selon les uns, dans l'exercice de ses fonctions à l'âge de plus de 70 ans, et, selon d'autres, l'année suivante.

95. — P. Guillaume, adv. en parl., vic. maieur de Dijon.
Tutam te littore sistam. 1663.

Dijon s'embellit, une des plus belles rues de la ville, la rue Guillaume lui doit son nom ; il était conseiller des Etats de Bourgogne et du prince Louis de Condé, gouverneur de la province. Marié à Jacqueline Morisot, il mourut à Dijon à l'âge de 83 ans, en laissant le pays tranquille et prospère.

96. — Bénigne Boulier, con. du roy, vic. mai. de Dijon.
Quid patriæ non audet amor. 1665.

Que n'ose point entreprendre l'amour de la patrie ? Sans doute la prospérité augmente. Le jeton représente un amour qui tient dans sa main droite la ville de Dijon avec ses clochers et ses fortifications.

97. — Le même : *Amor meus pondus meum.*

Une main tient des balances, dans l'un des plateaux est un cœur, et, dans l'autre, des poids qui n'égalent pas l'amour que Boulier porte à sa chère patrie.

98. — Jean Joly, cr. du roy, m^{re} des comt., v. mai. de Dijon.

Auxit virtute decorem. 1669.

Jean Joly s'écrie après son élection : Cet honneur a

augmenté mes forces, la vertu relève ma gloire, toujours l'allusion au mot Joly, *decus, decoris*.

99. — Le même *Septemviralis potestatis anno primo*. 1669.

Le nombre des échevins est réduit de vingt à six ; ce n'est plus qu'une commission municipale à la tête de laquelle se trouve le maire, élu pour deux ans, à commencer de l'année 1670. Première année du gouvernement des Sept.

100. — J. Catin, c. au parl. S. de Villotte, vic. mai. de Dijon.

Primus julio sub sidere consul. 1671.

Catin n'a point laissé de jetons ; cependant le coin existait.

Quinze jetons ont été refrappés à la monnaie avec l'ancien coin déjà fendu ; il s'est rompu tout-à-fait au seizième. Nous possédons un de ces jetons récemment frappés ; la brisure coupe les armes de Dijon et ne se montre pas sur le revers. Le mayeur de Dijon, le représentant de la Bourgogne, n'est plus que le consul chargé de veiller aux intérêts de la province avec l'approbation et sous l'influence du grand roi. Passage de la république modérée à la monarchie absolue.

101. — B. P. Baudinot, Sgr de Selorre, c. au Parl.

Vicomte maieur de la ville de Dijon. 1675.

L'élection n'a plus lieu chaque année ; on s'en rapporte au choix indiqué par Monseigneur le duc de Condé. Benoit Palamède Baudinot est continué dans sa charge de maire, en vertu d'une ordonnance royale.

102. — P. Monin, adv. à la cour, vic. mai. de Dijon.

Majorum quo me vestigia ducunt. 1678.

Je marche dans la voie de mes ancêtres. Pierre Monin

appartient à une famille qui compte bon nombre de représentants au Parlement de Bourgogne.

103. — B. P. Baudinot, vic. m., pour la 2^e fois, de Dijon. 1680. Nouvelle faveur que lui accorde son puissant protecteur. Le roi daigne relever la Bourgogne agenouillée : *Servat et ornat*. Il conserve et embellit.

104. — Jean Joly est élu de nouveau. 1684.

Stat septem fulta columnis, Divio.

Ces sept colonnes se rapportent au maire et aux six échevins. La province est appuyée sur l'écusson de Bourgogne.

105. — M. de Badier. *Amor omnibus unus*. 1685.

Tout se confond dans un même amour. C'est le moment le plus brillant du règne de Louis XIV et de la toute puissance du grand roi.

106. — Le même Mathieu de Badier. 1686.

Amore majores fidelitate maximi.

Grands par leur amour, plus grands par leur fidélité envers le grand roi.

107. — Jean Joly, 1689. *Non novit senectutem.*

Les mêmes personnages reparaisent à tour de rôle jusqu'à la fin de leur carrière, ils ne sont plus que les figurants du pouvoir royal.

108. — Fr. Baudot, cons. du Roy, Mtre de comp., v. m. de Dijon.

Tuto te littore sistam. 1694.

Les armes de la province sont attachées au vaisseau de l'Etat, c'est là qu'elles trouvent un repos assuré. Allusion aux armes des Baudot, une ancre, à trois étoiles de fasce.

409. — Ph. Jannon, cons. au Parl. de Bourg., v. m. de Dijon.

Duplex me purpura vestit. 1693.

Création d'offices héréditaires de maires perpétuels ; à partir de 1692, les charges de maires vont être vendues, puis payées à nouveau. La Bourgogne est attachée à l'Etat comme la vigne à l'olivier.

410. — Fr. Baudot pour la seconde fois. 1694.

411. — Fr. Baudot, réélu, 1701.

Nec debilior in duplici climacterico.

M. Baudot nous apprend qu'il a 63 ans et qu'il est maire de Dijon pour la septième année ; ce qu'il appelle la double année climatérique ; 63 renfermant le nombre neuf sept fois, chiffre néfaste qui n'empêche pas M. Fr. Baudot de remplir les devoirs de sa charge.

412. — Jul. Clopin, esc., cons. au Parl., vic. maieur de Dijon.

Non flore sed fructu. 1705.

Julien Clopin resta en place jusqu'en 1744, il porte un *pin* dans ses armes ; le fruit du pin, c'est la pomme de pin, et la fleur du pin est chose peu connue ; il sera donc un magistrat plus utile que brillant ; d'où la devise, point de fleur, mais du fruit.

413. — Nicolas Labotte, tr^{er} de France, vic. mayeur de Dijon.

Non est sine lumine robur. 1743. La lumière se joint à la force.

Armes de Labotte : Une tour d'où s'élancent des flammes.

414. — M. Baudinet, vic. mai. 1716. La ville de Dijon.

His astris cito floret et odorat. 1746.

Armes de Baudinet : deux étoiles, deux constellations qui produisent fleurs et parfums.

115. — Le même. Et. Baudinet, éc., c. p. du roy au bureau d. fin., vic. maieur de Dijon.

Cuncta sub fausto sidere florent. 1719.

Tout prospère sous cet astre propice. Allusion au nouveau règne.

116. — Le même. *Quò fortius instant, firmitus assurgo.* 1722.

Et. Baudinet résiste avec d'autant plus de force que les circonstances sont plus difficiles. Le système de Law et sa chute ont ébranlé toutes les fortunes. Il fait alors frapper un nouveau jeton avec cette devise :

Et dux et major comes excitat. 1722.

C'est un aigle et ses aiglons fixant le soleil, c. à d. le duc gouverneur et le vicomte mayeur se tournant vers le jeune roi Louis XV.

117. — Le même : *Nunquam sub mole fatiscit.* 1725.

Il ne se laisse point accabler sous le fardeau.

118. — *Cum virtute diu stabit honos.* 1727.

L'alliance de la dignité et du mérite, réunie en la personne de M. Et. Baudinet, fait qu'il ne succombe pas aux devoirs de sa charge. Allusion aux longs services qu'il a rendus pendant les quatorze années de sa magistrature.

119. — Philib. Baudot, cons. m des comptes, vic. m. de Dijon.

Hac stabo qua stetit ante pater. 1730.

Philibert Baudot, fils de François Baudot, trois fois maire de Dijon en 1691, 1694 et 1711 ; c'est ce qui lui a fait prendre cette fière devise : Je saurai me tenir où s'est tenu mon père avant moi.

120. — Jean-Pierre Burteur, cons. au Parl., v. m. de Dijon.

Regit patrius amor. 1733.

Il était fils de Jean-Pierre Burteur, aussi conseiller au Parlement, et il se propose de suivre les traces de son père. C'est à cette époque que Dijon fut érigé en évêché.

121. — Le même : *Vulnus fert et opem.* 1736.

Burtteur porte dans ses armoiries des flèches qui blessent et guérissent.

122. — Le même : *Vulnere amico corda petunt.* 1739.

Ces flèches gagnent les cœurs par de bienveillantes blessures.

123. — Id. *Certæ contingere metam.* 1742.

Sûres d'atteindre le but.

124. — Id. id. 1745.

125. — Id. id. 1748.

Allusion aux trois flèches qui composent les armes de Burteur ; elles portent des coups et les guérissent, elles s'insinuent dans les cœurs, certaines d'atteindre le but.

Nous sommes arrivés à l'époque où le roi nomme les maires pour un temps indéterminé. Aussi Burteur restet-il en place pendant dix-neuf années consécutives.

126. — Claude Marlot, ad^l., doyen des subst. de M. le p. g. au Parl., vic. may. de Dijon.

Rectè et sedulò. 1751. Avec soin et droiture.

Claude Marlot, doyen des substituts de M. le procureur-général, fut élu maire en 1750, et reste en place jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1763.

127. — Le même : *Qualis ab incepto.* 1754.

Claude Marlot se montra bon et soigneux administrateur pendant tout le temps qu'il demeura en exercice.

128. — M. Claude Rousselet, cons. m. des comptes, vic. may. de Dijon. 1763.

Omnibus idem. Le même pour tous.

129. — Le même : *Omnibus idem.* 1766.

Le soleil qui brille dans les armes de Rousselet, avec une brebis en pointe, est le même pour tous les hommes; la brebis représente plus spécialement ses administrés.

130. — Id. id. 1769.

131. — Guillaume Raviot, écuyer, vicomte mayeur de Dijon.

Regi et patriæ fidelis. 1772.

132. — 1775. 1778.

133. — Fidèle au roi et à la patrie. La patrie, c'est déjà la France, — ce n'est plus *patrius amor*, l'amour du pays dijonnais, l'amour de la Bourgogne. L'emblème de la fidélité est représenté par deux lévriers qui supportent les armes de G. Raviot.

134. — id. id. 1781.

135. — Louis Moussier, écuyer, vic. may. de Dijon.

Hac mea magna fides. 1787.

(*Enéide*, lib. XI, v. 55.)

M. Moussier se promettait de retrouver la monarchie saine et entière, après de rudes épreuves; il en avait l'intime confiance, et il aura été déçu dans son espoir comme tant d'autres esprits éclairés et abusés.

Période révolutionnaire. 1790 — 1800.

M. de Bretennière, maire de Dijon. 1802 — 1806.

M. Durande — id. — 1806 — 1818.

M. Morelet et M. Le Compasseur. 1818 — 1830.

M. Harnoux, d'août 1830 à 1837.

MOUVEMENT DU MÉDAILLIER

ANNÉES 1871, 1872.

M. Ed. Nailly, maire de Saint-Moré. Denier d'argent trouvé sur l'ancienne voie d'Agrippa. *Imp. caes. nerv. trajan. optim. germ. dac. R. Parthico p. m. cos. VI p. p. S. P. Q. R.*

M. Pichotte, fermier à Montréal. Jeton du temps de Louis XII. Vive le bon roy de France. Écusson royal.

M. Manificier, négociant à Auxerre. 4 pièces modernes. Pierre et Georges I^{er}, rois de Portugal; Georges IV, roi de Hanovre, caricature de l'empereur Napoléon III.

M. Kwiatkowski, propriétaire à Avallon. 6 pièces grecques de Vélie ou Véléé, ancien nom d'Élée, auj. Castellamare, à l'embouchure du Héléès, sur la mer tyrrhénienne. Cinq pièces d'argent représentant l'empereur Hadrien; l'une d'elles, la plus rare, porte au revers : *Tellus stabilis*. Une bague étrusque et deux jetons d'argent, *Hungariæ patrona*. 1694 et 1698.

M. Chopard, propriétaire à Avallon. Jeton de Louis-le-Grand, trésor royal, 1700. *Arma prius, nunc dona*. Médaille de Napoléon I^{er} et de Louis-Philippe en regard; 1806-1836. Barrière de l'Étoile.

M. Laporte, directeur de l'école communale. *Diva Faustina Augusta*, tenant l'asphodèle. Hadrien à la galère. Gallien, *abundantia aug.* B. Constance au bouclier, *p. cons.* Constance,

assis, à l'exergue. L'empereur entre deux labarum, *Concordiæ militum*. Ferdinand VII, un duro, 1808. Id., grand écu d'Espagne, 1816. Id., demi écu, 1818.

Royal d'or acheté pour le Musée. Charles IV. *R'rol rex franco*, trouvé à Sauvigny-le-Bois, par Edme Breton, ouvrier maçon, dans la démolition d'un vieux mur attenant à la maison d'école.

M. Ern. Gariel. 25 méreaux du chapitre de Beaune, *Capitulum belnense*. Jeton de Charles-le-Téméraire. Médaillon de Louis XVI, je jure fidélité à la Constitution, etc. La pièce portant pour titre, métal de cloche. Bonaparte, premier consul. France rendue à l'Europe; jeton d'argent, 1814. Crédit foncier, jeton en argent.

Un habitant de Lormes. *Nerva, cos. III*, trouvé dans les fouilles de la Gergovie des Boiens, près de Saint-Révérien.

M. Faulquier, ancien substitut d'Avallon. Douze médailles différentes entre elles, provenant de l'exposition de 1867.

9 mai 1872. Reçu de M. Ern. Gariel. Jeton de Marguerite de Bourgogne, fille de Robert II, et mariée à Louis-le-Hutin. Jeton de Jean-sans-Peur, *Johes dux com. Burg. stad.* Armes de Bourgogne et de Flandre. R. Cotte de mailles dans un cercle fleurdelisé. Getoir du bureau du côté destampes. Armes de France. Lambel d'Orléans. R. Se bien en vient, se bien en viét. Les bâtons noueux entrelacés. Magnifique médaille en argent. Anthoine, grand bastart de Bourgoigne. Tête nue à d., cheveux coupés en rond, ceints d'un bandeau de perles, fermé par un nœud de diamants. R. Nul ne s'y frote. Feuillage de houx autour d'un guidon.

Antoine, grand bâtard de Bourgogne, seigneur de Beures et de Vassy, était fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne de Prully, et naquit en 1421. Il était brave, et ses actions d'éclats lui valurent le titre de Grand. Il passa avec Baudoin, son frère, en Barbarie et força les Maures à lever le siège de Ceuta. De retour en Europe, il alla combattre les Liégeois.

pour le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. En 1476, il commandait l'avant-garde à la bataille de Granson. Il fut fait prisonnier en 1455 à la bataille de Nancy. Depuis, il servit Louis XI, qui lui donna les comtés de Grandpré, de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne. Charles VIII le fit chevalier de Saint-Michel et lui donna des lettres de légitimation en 1486. Il mourut en 1504.

Jeton de Ch. de Stainville, seigneur de Pouilly. 1567. Croix ancrée. R. *Sic monstra domantur*. L'amour armé du carquois, à cheval sur un lion qu'il dirige à l'aide de rênes tenues de la main gauche, un fouet est dans la main droite.

Jeton de G. de Coulligny, seigneur de Chalon, amiral de France. Aigle déployé et couronné dans un cartouche formé par une ancre. R. *Sat voluisse*. Deux ancres en sautoir, traversées par un trident.

Médaille en bronze. Lud. XIII, fr. et nav., *regi rupell. anarch. domitori invicto*. Buste à d. tête laurée, armure de guerre. R. *Cabillunum ad Ararim*. 1629. La Saône en aval, vue de la vieille ville à d. et à g. du pont.

Caisse métallique, 1792.

Manufacture de porcelaine, rue de Crussol. Potter, 1792.

Liberté, l'an cinq, coupé et frappé en même temps par Ph. Gengembre.

M. Lefebvre, agent-voyer de la commune d'Avallon, *Répub. Peruana*, 1827. R. *Por la union firme y feliz*. Année de l'indépendance péruvienne, par l'union ferme et heureuse. *Republica de Chile*, 20 cent. R. *Por la razon o la fuerza*, 1866. République du Chili. Par la raison ou la force.

Pièces provenant de la vente du médaillier de M. le marquis de Moustier.

M. B. Hadrien, au revers de l'hippogriffe. Id. du dieu Mars, armé en guerre et montant à l'assaut. Id. de l'empe-

reur sur un cheval au galop. Id. la Monnaie debout, les balances à la main, avec le bonnet d'affranchie. Id. de Cérés tenant des épis et un plateau de fruits. Id. la Galère avec cinq rameurs.

Lucius Aurelius Verus. R. *Concord. Augustor. M. Aur. Antoninus* (Caracalla). Pièce des colonies, *Julia Maesa Augusta*, R. *Sæculi felicitas*; femme debout devant un autel, tenant d'une main le caducée et de l'autre une patère. Julie Mésa, sœur de Julie Douina, femme de Septime Sévère, eut deux filles, Julie Soémis, mère d'Héliogabale, et Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère.

M. Champy, caissier de la marine, à Paris. Un médaillon. Pupilles de la marine, 15 novembre 1862. A l'exergue : Le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies.

Petites médailles en argent. Napoléon I^{er} et Marie-Louise, par Andrieu, 1810. Sacre de Charles X, *Coronam, favente Deo, suscepit*, 29 mai 1825, et de plus, Ferdinand le Catholique, teston couronné, frappé à Barcelone, pièce rare. Jeton en cuivre, *Livius Odescalculus, cap. gen. S : R : E : sede vacante*, 1689, renfermé dans une couronne de palmier. R. Pavillon, couronne ducale, deux clés en forme de fanons, et un cartouche renfermant un aigle couronné et éployé, etc.

Livius Odescalculus est le neveu de Benoit Odelcaschi, pape de 1676 à 1689, sous le nom d'Innocent XI; son successeur fut Alexandre VIII.

M. Conseil Duménil, directeur des contributions indirectes à Cherbourg.

Le Vast, près Cherbourg, 10 centimes. Emission de 1795. Fabrique du Vast, p. f. Fontenilliat; dans le champ, 10 cent. R. lisse, 5 cent., même type. F. d. C. 10 fr. Collection J. Rousseau.

Médailles du mariage du duc d'Orléans, de la naissance du

comte de Paris, de la mort du duc d'Orléans. Le duc de Nemours, tuteur du comte de Paris, majeur à dix-huit ans accomplis. Loi du 30 mai 1842, médaillon. Innocent XIII, beau médaillon. Plusieurs autres pièces.

M. Jules Renard, de Cormarin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Constantine. Médaille oblongue du pacte fédératif, 14 juillet 1790. R. Nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume.

M. Kieffer, directeur du gaz avallonnais. *Antonia Augusta*, son buste à dr. coiffé en cheveux. R. *Ti. Claudius caesar aug. p. m. tr. p. imp. S. C.* Claude debout à g. tenant la simpule ; M. B. trouvé à Langres, à 100 mètres des fortifications, dans une conduite pour le gaz, et donné au Musée par M. Kieffer, notre compatriote

M. Gabriel Jordan. Loys XIII, roi de France et Navar. R. Double lorrain, 1637, trouvé à Courterolles dans sa propriété. Nancy et la Lorraine furent conquis sur les Allemands en 1634

M. Gombault, propriétaire à Avallon. Assignat de quatre cents livres de la création du 21 novembre 1792, l'an premier de la République, hypothéqué sur les domaines nationaux. Gatteaux *inv.*, Tardieu *sculp.* Fleuriel. Un aigle, porteur de la foudre, tient la double hache entourée de faisceaux et surmontée du bonnet phrygien. Branches de chêne et d'olivier entrelacées autour d'un serpent qui se mord la queue. Je vois cet assignat pour la première fois.

Un anonyme. Louis XVIII à son aïeul Louis-le-Grand ; rétablissement de la statue de Louis XIV, 25 août 1822. Tout pour et par la France, Henri. Nos cœurs sont à lui. L. Philippe-Albert, comte de Paris, 24 août 1838. Jeton de Louis XIII. *Ave Maris Stella, Dei mater.* Vive le roi et bon vin. Jeton de Laverne, maire de Dijon, 1590. *Sub umbra*, etc. De

la surintendance du marquis Deffiat. *Amor populi, divitiæ domini*. L'amiral Vernon et le commodore Brower. Monneron de 1791. Jeton des courses. La sagesse fixe la fortune, 50 jetons. Le coureur, char trainé par un coq, 10 jetons. L'infortuné, 1 jeton.

DONS FAITS AU MUSÉE

Pierre tombale de Marcilly, hameau de Provency.

Ci. gist. mon. seigneur. Houdart. Destables.
chevaillier. mestre. dostel. du. roy. ntres.
jadis. mestre. de. lescurie. Ci. gist. la.
femme. de. Agr. Houdart. Destables. chlr.
mestre. dostel. du. roy. ntres. jadis. mestre.
de. lescurie. ʒ. fille. Agr. Guille. Wanou.
chlr. q. trespasa. la. m. ccc.

Hauteur, 2 m. 16, largeur, 1 m. 47. Caractères gothiques d'une grande pureté. Encadrement de figures jumelles par un décor des plus gracieux. Quatre oiseaux séparent les personnages. Tête casquée, probablement en marbre ou en métal, autrefois saillante, aujourd'hui en creux. Armoiries du vieux Noyers à droite et à gauche du cou. Poitrine où se rejoignaient les mains aussi en saillie. Bras, cuisses, genoux couverts de la cotte de mailles. Surtout et petit manteau par-dessus. Jambards, pieds recourbés, appuyés sur une levrette. La dame, dont le visage est figuré par une partie creuse, a les mains jointes. A droite et à gauche du corsage se trouvent les aigles éployées de la famille d'Anglure. Robe qui recouvre les pieds appuyés sur une très-petite chienne remarquable par trois menus grelots.

Courtépée dit, dans son Histoire de Bourgogne : « Avant

qu'on eût réparé l'église de Marcilly, j'y ai vu, en 1760, les tombes d'Houdard, seigneur d'Étaules, maître de l'hôtel du roi, petit-fils de Bure de Prey, fondateur, et d'Agnès d'Avoult, sa femme; de Guillemie d'Étaules, vicomtesse de Saulieu, femme de Jean d'Étaules, 1246; d'Eudes du Vaux, époux de Marguerite d'Avoult, 1272; de Jacques d'Avoult, seigneur de Prey et de Marcilly; de Jean d'Avoult, sire d'Étaules, 1394; d'Elie de Clugny, seigneur d'Étaules, 1688. »

Cette pierre tombale est le seul monument qui nous reste. Comment concilier ce nom de Danou avec le nom de d'Avoult, vu par Courtépée sur toutes les tombes de l'abbaye de Marcilly ?

M. Gallois, d'Auxerre, juge-suppléant au tribunal. Vase à incinération provenant du cimetière gallo-romain d'Appoigny, près d'Auxerre.

M. Magnien, propriétaire à Avallon. Boucle de ceinturon romain trouvée dans les terres rapportées de son jardin.

Hachette en jade trouvée dans la sablière de Givry, à une certaine profondeur. Cette sablière est située à 300 mètres du Cousin et à gauche de l'ancienne route de Vézelay; elle occupe tout le versant, élevé de cent pieds au-dessus de la rivière. C'est un composé de sable et de cailloux roulés, que l'habitant délaisse, en passant dans des claies le sable pour l'épurer. M. Antony Moiron, voulant faire un petit mur en rocaille, avait transporté chez lui ces pierres de différentes couleurs et avec elles notre hachette.

M. Degoix, vétérinaire. Anneau en bronze, trouvé dans les défrichements de son jardin, situé sur les Chaumes.

Autre débris de hachette, trouvé dans la prairie de Vassy-sous-Pisy, par le fils de M. Perdu, mécanicien à Avallon. Fleur de lys, imprimée sur le bois d'un arbre longtemps avant

la révolution, recouverte par l'écorce et retrouvée intacte avec le n° 2, en l'année 1870.

Vase ou godet en verre antique, trouvé dans les fondations du pavillon Duru, place Saint-Etienne, n° 1, à Auxerre. Il fut donné à M. de Villennes par M. Duru lui-même, qui ne s'occupait pas encore de collectionner. C'est la fille de M. de Villennes, mariée à M. Armand Moiron, propriétaire du château de Givry, qui a donné au musée ce précieux objet.

M. Clavey, employé du chemin de fer, à Sermizelles. Un angon ou javelot mérovingien trouvé en avant de la montée de Voutenay, ainsi qu'un style en cuivre trouvé au même endroit.

Pierre coquillière, provenant du Panthéon et abattue par les bombes prussiennes le 9 janvier 1871, et envoyée par M. Darine, ancien garde-pêche à Avallon et aujourd'hui concierge du Panthéon.

M. le docteur Emond, ancien élève de notre collège, adresse au musée un éclat d'obus prussien tombé dans son salon, pendant le bombardement de Paris, avec les marques distinctives de plusieurs personnes préposées aux ambulances.

Hache en jadéite, d'une merveilleuse conservation; longueur 22 c., largeur, 8 c., trouvée en Chaumot, près Vassy-lès-Avallon, à 70 cent. de profondeur, janvier 1872. Il n'y en avait pas une pareille à l'exposition de 1867, histoire du travail. Elle a été offerte au musée par M. Ferd. Garnuchot, directeur de la mine de Vassy. Avril 1872.

M. Chevalier fils, tuilier aux Chaumes, nous a remis l'agencement d'un moulin romain. La pierre où l'on mettait le grain et qui se tournait à bras d'homme, la pierre où se broyait le blé et d'où tombait le son et la farine. Le tout a été trouvé à l'entrée de la gare, anciennement maison Ravisy.

C'est dans la démolition d'un petit mur, longeant la voie romaine, que les ouvriers avaient déjà mis au jour huit pièces du haut empire, et un peu plus bas, à la jonction de la rue des Jardins et de la rue de Paris, une sépulture renfermant plusieurs monnaies, divers ornements en bronze, donnés par M. Barbier-Duchâteau, et aujourd'hui au Musée.

ACQUISITIONS.

M. Hélie, agent général d'assurances à Avallon. Fragment de l'ancien maître-autel de l'église de la Madeleine, à Vézelay, XIII^e siècle (Sainte-Madeleine).

Statuette trouvée dans une vigne près de Vézelay, 13^e siècle. Clés du château de Vézelay. Carreaux venant des ruines du château de Vézelay. Trois vases à incinération avec deux grands bronzes d'Hadrien et objets divers provenant du cimetière antique découvert en mai 1870 à peu de distance de Vincelles, à 10 kilomètres d'Auxerre.

Alise. Tête en marbre, jadis doré, d'une impératrice romaine, venant des ruines d'Alise. Un bandeau royal orne la tête de la princesse, peut-être Julie Mammée. Deux figurines, l'une en pierre avec le bonnet d'affranchie, l'autre en bronze, à demi écrasée. Deux coins, nommés celts, ou haches gallo-romaines en bronze; l'une d'elles avec anneau est creuse. Autres haches en silex et en serpentine. Anneaux, bracelets, bagues, fibules, spatules, épingles en os, fers de lance et de javelot, projectiles en fer, ornements de toutes sortes en cuivre, provenant des ruines d'Alise. Trente pièces gauloises anépigraphes. Quarante-huit monnaies romaines. Anse d'amphore avec le nom du potier; *Quinti servii Rubri officina.*

DÉCOUVERTES.

OUROUX (NIÈVRE).

Environ soixante pièces d'or ont été trouvées par un maçon dans un hameau de cette localité. Commencant à François I^{er} elles finissent à Charles IX et Henri III, date probable de l'enfouissement. La trouvaille ne renfermait pas un teston. Une seule pièce, François I^{er} pour le Dauphiné, a été acquise pour le Médaillier.

ARCY-SUR-CURE.

Deux pièces d'or, Honorius, etc. R. *Victoria Augg. m. d.* dans le champ, *conob.*, à l'exergue, ont été trouvées à Arcy-sur-Cure, à peu de distance du chemin de fer ; elles appartiennent à M. Bailly, Amédée. Deux amphores accompagnaient ces pièces ; l'une reste à M. Bailly, l'autre à M. Bélenger, garde de rivière.

PONTAUBERT.

Tombe du 13^e siècle, sous le porche de l'église, avec cette inscription :

« Gaufridi genitor Guido jacet hic tumulatus,
Tam genitor...quàm genitus genitore beatus. »

« Git enseveli sous cette pierre Guy père de Gaufrid,
puisse le père être aussi heureux que le fils qui lui doit le
jour ! »

Sans doute Gaufrroid est mort en Palestine, le père a survécu, mais, privé de son fils, il a traîné une vieillesse languissante et a conservé le seul espoir de partager avec son cher enfant les béatitudes célestes que méritait, à ce dernier, son titre de croisé.

Le second vers ne saurait se scander qu'en mettant *sit* à la place du sigle peu distinct venant après le mot *genitor*. — *Genitore genitus* est une antithèse dans le goût du temps, né de son père, sorti des flancs paternels. Il semble que le père, en répétant son titre mêlé deux fois à celui du fils, est plus sûr encore de retrouver son fils et de revivre avec lui dans le séjour des bienheureux.

AVALLON.

Rue Neuve.

Le 23 décembre 1872, en présence de MM. A. Brunet, sous-préfet, Quatrevaux, docteur-médecin, Mathé, maire, et Chevalier, conseiller municipal, on a reconnu dans la rue Neuve, entre la maison Brunet et l'école des frères, un tombeau, que venait de découvrir la pioche des ouvriers occupés à creuser un canal d'assainissement. Enfoncé à deux mètres de profondeur, long de 1 m. 80, plus large à la tête qu'aux pieds, orienté de l'ouest à l'est, il était en pierre blanche de Courson, avec couvercle plat, sans un signe quelconqué.

Les ossements n'étaient point dérangés, une odeur fétide sortit du tombeau, une boucle en cuivre avec la base de l'ardillon touchait à la poitrine du mort, ainsi que le fragment d'une pièce datant du 4^e siècle. Un débris de mâchoire enlevé sur place dénote un homme déjà âgé et un homme de guerre, la boucle du ceinturon en est l'indice. La terre tombée dans le cercueil, déposée avec précaution dans un panier, puis lavée avec soin, n'a fourni aucune donnée nouvelle.

Ce brave homme avait été inhumé dans la terre végétale

de son jardin. Dans la maison des Frères, à quelques mètres de là, et à une profondeur pareille, a été retrouvée une stèle qui devait être adossée à un mur et y adhérer, la pierre étant perforée de part en part. La stèle, aujourd'hui au Musée, représente un personnage qui devait jouir d'une certaine aisance, car il tient une cruche de la main gauche, et, de la droite, un vase sans pied. Ce versant de notre ville, situé vis-à-vis des Chaumes, fut habité par la partie indigène de la population avallonnaise, quand les légions romaines eurent approprié la presque île de la rue Bocquillot à leur usage particulier. C'est dans cet espace compris entre la tour de la Vachère et la vieille église Saint-Martin, où se retrouvent les colonnes de cipolin qui ornaient un temple d'Apollon, que nous avons rencontré une quantité de médailles romaines, une dizaine de vases de toutes formes, et, de plus, les restes du monument de Latinus enfouis dans les fondations des maisons Jargot et Noiro, faubourg de Lyon, le long de la voie d'Agrippa.

En remontant la rue Neuve, deuxième tombe sans couvercle, renfermant des ossements et une boucle semblable à la première. Elle était en pierre de Coutarnoux. Au-dessous de l'Hôtel-de-Ville et à la partie basse de l'hôtel de Nesle, nouvelle tombe en grès, déjà visitée, et d'un grain si friable, que mouillé comme il l'était, il perdait à l'air toute consistance. Les terrassiers ont trouvé dans les terres environnantes deux monnaies du commencement de l'empire romain : 1^o un petit bronze bien conservé : *Imp. Caesar*, et au revers : *Augustus divi f.* Taureau cornupète. Cette pièce est rapportée à l'an 727 de la fondation de Rome et à l'an 27 avant l'ère chrétienne. La tête nue d'Auguste fait conjecturer que le premier soin d'Octave fut d'émettre, dès la première année de la pacification, quantité de pièces consacrant le nouveau nom qui lui était décerné, et le Sénat, qui, seul, frappait les monnaies de cuivre, ne manqua pas, en cette occasion, de rendre public les

titres glorieux qu'il venait de déférer au jeune empereur. 2^e Moyen bronze. *Caesar pont. max.* Autel de Lyon. *Rom. et Aug.* C'est la 12^e pièce semblable qui se retrouve dans Avalon.

Rue Bocquillot.

Fragment d'anse en marbre blanc trouvé en arrière de la crypte de Saint-Lazare d'Avallon. Ce morceau précieux a appartenu à un vase servant aux purifications. L'endroit d'où il a été retiré devait être le *Sacellum* du *Castrum aballonnense*. Le prétoire et la prison devaient être vis-à-vis et y sont encore; le cirque à main droite; on a retrouvé les bancs circulaires dans les fondations de la maison du chanoine Martenot, et M. Radot père a dernièrement rencontré deux de ces bancs enfouis sous sa vinée à 70 c. de profondeur; à gauche, était le logement des chefs, et, dans le pourtour, les baraquements militaires renfermés dans une enceinte continue, et défendus par les ouvrages avancés de la partie septentrionale, qui fermaient complètement la presque île faisant face au Morvand.

C'est sur l'emplacement du sacellum, édicule ou petit temple, qu'aura été construite la primitive église chrétienne dédiée à Notre-Dame. Ce n'est pas la première fois que pareille coïncidence a lieu; et l'on a de nombreux exemples qui tendent à prouver que le christianisme s'est substitué au paganisme, après avoir fait disparaître les traces du culte des fausses divinités. L'église de Lormes s'élève sur la hauteur qui domine la ville à la place du chêne druidique qui attirait les populations. Plainefas, *planities fatuarum*, la plaine des fées, est située à peu de distance, la pierre de Boule (boule haute de six mètres), les pierres levées, rien n'y manque. Vaupitre, *vallis petrae*, la religion a consacré cette pierre, longue de 2^m 50, à sainte Diétrine. Plusieurs églises de notre voisinage

sont fondées aux sources mêmes des fontaines consacrées aux nymphes, à Domecy-sur-le-Vault, à Givry, à Annay, à Tharouiseau, à la Chapelle Saint-Grégoire. D'autres sont établies à proximité de ces mêmes sources, à Civry, Dissangis, Lucy-le-Bois, Cussy, etc.

On a retrouvé souvent, chose plus surprenante, des *ex-voto* païens enfouis dans le sanctuaire de nos grandes cathédrales. A Nantes, on signale une statue de Cybèle et une inscription au dieu Mars, trouvées sous le chœur de l'église Saint-Pierre et conservées au musée de la ville.

L'architecte gaulois des premiers siècles n'aurait-il pas laissé subsister à dessein des témoignages d'un autre âge, semblable en cela au fondeur de la statue de Henri IV, qui aurait glissé une statuette de Napoléon I^{er} dans le soubassement du monument équestre qui orne le Pont-Neuf, et ce fait s'est passé en 1817, en pleine Restauration.

Rue du Collège.

Morceau d'ivoire trouvé dans un puits creusé au pic, profond de dix-huit pieds, en tout semblable à celui qu'on appelle le Grand-Puits et qui a donné son nom à la place du Grand-Puits à Avallon.

En sondant la cave de la maison située entre la rue du Collège et la Tour-de-l'Horloge et au pied de la tour elle-même, on a découvert un ancien puits qui avait été comblé, et, en le vidant, on a trouvé de gros débris de poteries rouges, un morceau de marbre blanc et l'objet en ivoire dont il est question.

Était-ce un style du temps des Romains ou une épingle à cheveux, comme les dames romaines en portaient au deuxième siècle? La dénomination de style ou d'épingle ne convenait point à notre trouvaille, d'après la réponse de M. l'abbé Cochet, et cependant c'était l'un et l'autre, en lisant ce qui suit dans

le compte-rendu de la Société de Numismatique du 1^{er} avril 1870 :

« Comptes royaux. — 1395 ; Pour six gravouères d'ivoire blanc, VII s. parisis.

Comme le gravouère, le style avait aussi la forme d'un poinçon ; mais il en différait en ce que, pointu par l'une de ses extrémités, il était toujours aplati à l'autre bout, lequel servait à effacer les caractères tracés sur la cire. Le gravouère est une sorte de poinçon qui servait à faire la raie des cheveux ; il s'appelait aussi brochette et faisait partie de la pignère, sorte d'étui pour dames, qui contenait tous les objets nécessaires à la toilette de la tête.

Notre gravouère, style, poinçon ou brochette peut donc remonter au quatorzième siècle.

Faubourg de Lyon.

Il a été fait mention de quatre colonnes de marbre cipolin, aujourd'hui encadrées dans notre vieille église de Saint-Martin, et attribuées à un temple consacré à Apollon. En effet, l'emplacement de cet édifice est situé à l'orient de la ville, le ruisseau de Saint-Jean coule à peu de distance, et la fontaine dite Berdelaine est placée au-dessus. De là le rapprochement avec les dénominations de Bel, Bélus, Bélénus, surnom d'Apollon.

On lit dans les Mémoires de l'Académie du Gard : Amulette de la forme d'un œuf, portant en caractères grecs le nom du dieu gaulois Bélénus, divinité que les Gallo-Romains identifiaient avec l'Apollon grec, adoré dans la Gaule et plus particulièrement dans le centre de la France actuelle. Et plus bas : Abraxas, mot persan qui signifie Dieu, portant en caractères grecs, le nom du dieu gaulois Bélénus, et représentant un vieillard à longue barbe, coiffé d'une mitre. A droite de cette tête,

on lit les caractères Βηλ et à gauche ερος. Ces deux groupes réunis forment le nom de la divinité gauloise Bélénus. Ce petit monument a été trouvé à Nîmes :

$$\begin{array}{cccccccc} \text{B} & \eta & \lambda & \epsilon & \nu & \omicron & \varsigma & \\ 2 & + & 8 & + & 30 & + & 5 & + & 50 & + & 70 & + & 200 & = & 365. \end{array}$$

Nombre exact des jours de l'année.

Société de Numismatique. Mars 1870.

Sou d'or ayant pour légende, *Beleno castro*, et attribué, par M. d'Amécourt à la ville de Beaune, *Belenum castrum*, *Belenus vicus*, *Belna urbs*. Béalne, Beaune. Une statue de Bélénus fut découverte à Beaune en 1768, suivant Gaudelot. La ville est construite auprès de deux sources abondantes, et c'est sur le bord des eaux que les Gaulois pratiquaient le culte du dieu Bélénus.

A quelle époque notre temple aurait-il été détruit? Le dernier Bulletin de Semur nous le donne à penser.

La dévastation du temple de Sequana ne saurait être attribuée qu'au passage de saint Martin dans les contrées où le paganisme subsistait encore. L'érection de chapelles élevées au grand saint dans ces mêmes localités le prouve également. A 7 kil. des sources de la Seine, se trouve le village de Saint-Martin-du-Mont. L'église de Saint-Martin-d'Avallon dépendait de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun.

L'intervention personnelle du saint dans la destruction de ces temples ne saurait être historiquement prouvée. Toutefois une tradition accréditée signale la venue de saint Martin au mont Beuvray, à Autun, Saulieu, Lormes, Avallon, dans l'Auxois et jusqu'aux sources de la Seine.

BARDIN.

POÉSIES

LUES EN SÉANCE A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

LE FEU ET LA FUMÉE

FABLE.

Frère et sœur Siamois, et ne se quittant pas,
Le Feu disait à la Fumée :
« Je ne puis donc faire un seul pas,
« Sans voir, hélas ! de toi ma trace parfumée ;
« Certes, je brillerais d'un bien plus vif éclat,
« Si ce n'était ta maussade présence ;
« Et s'il ne me fallait, parfois, un long débat
« Pour faire triompher ma juste préséance.
« Enfin, l'hiver, sans toi, je me ferais chérir,
« Dans l'âtre, où trop souvent nous disputons ensemble !
— « Bah ! (répond la Fumée), il faut bien me souffrir,
« Puisque, fatalement, le destin nous rassemble,
« Car, c'est vain qu'on me maudit,
« Dans la nature comme en fait de renommée,
« Un ancien proverbe le dit :
Il n'est pas de Feu sans Fumée.

LE SAUVAGEON ET LE POMMIER

FABLE.

Un Sauvageon, plein de vigueur,
 Poussait en liberté ses rameaux sans culture ;
 Mais n'offrant que des fruits d'une triste nature,
 Du sort il accusait, sur ce point, la rigueur :

« A quoi me sert ma tige florissante,
 « (Se disait-il), et ce bois abondant,
 « Dont, chaque année, elle s'augmente,
 « Sans nul profit, sous le soleil ardent ;

« Tandis que ce Pommier, dont la forme est moins belle,
 « Mais dont le mérite est ailleurs,
 « Chaque automne produit sa récolte nouvelle
 « De fruits dorés et des meilleurs.

« *La nature envers moi me semble bien injuste ;*
 « Pour devenir parfait j'étais né si robuste ! »

Un passant lui répond : « Votre fâcheux destin
 C'est, jadis, qu'une main habile,
 Vous oubliant, — greffa votre jeune voisin ;
 Et depuis lors, par un travail utile,
 Émonde incessamment tout son branchage vain.
 Voilà ce qui le rend fertile,
 Quand vous-même ne rendez rien.

Avec les plus beaux dons ce n'est pas tout de naître,
 Si, dès l'enfance, ils ne sont cultivés ;
 Les savantes leçons et les bons soins du maître
 Font seuls les talents achevés.

LE PROMENEUR ET SON PARAPLUIE

FABLE.

Un Promeneur, qui, certain jour d'orage,
 Dans la plaine s'était au loin aventuré,
 Fut heureux de trouver, quand creva le nuage,
 Sous son cher Parapluie un refuge assuré.

« Fidèle compagnon, que tu me rends service,
 « (Dit-il), et que je t'en sais gré !
 « Va, de ton précieux office
 « En tout temps je me souviendrai.
 « Sans toi, cette maudite averse,
 « Survenant si mal à propos,
 « Pendant une longue traverse
 « M'aurait pénétré jusqu'aux os.
 « Mais, quoi ! grâce à ton patronage,
 « Qui m'a sauvé d'un rude échec,
 « Au bout de mon pèlerinage,
 « J'arrive enfin, gaillard et sec. »

Notre homme donc, sans besoin qu'on l'essuie,
 Entré chez un ami prompt à le recevoir,
 Dans quelque coin obscur jette son Parapluie,
 Se donnant tout à l'hôte enchanté de le voir.

Puis, sa visite terminée,
 Et quand le ciel s'est bientôt rassaini,
 L'oublieux Promeneur achève sa tournée,
 Laisant là le Riflard qu'il avait tant béni.

Oh ! que l'ingratitude est une triste chose !
 Et qu'elle est commune, mon Dieu !
 Au juste je n'en sais la cause ;
 Mais, ainsi qu'en tout temps, elle règne en tout lieu.

LES TROIS SŒURS

FABLE.

Trois Sœurs, à peu près de même âge,
 Mais que le sort, dans son partage,
 Avait voulu traiter diversement,
 Entre elles discourent (c'est l'ordinaire usage),
 Sur leur mutuel agrément.

« Admirez, (s'écriait l'ainée),
 « La faveur de ma destinée,
 « Ma riche taille, et ce beau port
 « Qui du rang vulgaire me sort.
 « Cependant, au fond, je m'étonne
 « Qu'on fête si peu ma personne,
 « Lorsque, dans le monde où je vais ,
 « En souveraine j'apparais. »

— « Et moi, que plus petite on répute jolie,
 « (Dit la seconde), mais qu'on prétend moins polie,
 « Dans ce même monde on m'oublie,
 « Pour y prôner sans fin notre plus jeune Sœur. »

— « Ah ! (reprend celle-ci d'un ton plein de douceur),
 « Ne vous creusez pas tant, mes chères, la cervelle,
 « Mon histoire n'est point nouvelle,
 « Car, n'étant ni grande ni belle,
 « Si j'obtiens quelque attention,
 « C'est sans nulle prétention.
 « Je suis loin d'être audacieuse ;
 « Je ne fais pas, non plus, la précieuse ;
 « Mais on me trouve gracieuse.
 « Or, on l'a souvent répété :
 « Gracieuseté passe beauté.
 « Sans donc y chercher autre chose,
 « De mon succès voici la cause. »

AD. BIDAULT.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Liste des Membres de la Société.....	V
— Membres du Bureau.....	IX
Églises de l'arrondissement d'Avallon, par M. M. Gally..	1
La Cordelle, par M. le comte de Chastellux.....	58
La Papeterie de Vévre, par M. M. Gally.....	55
Médailier d'Avallon, par M. Bardin.....	62
Poésies, par M. Ad. Bidault.....	103